

Nivigne et Suran
Bulletin municipal N°9

Édition 2025

Edito

Depuis plusieurs années, la commission a développé les moyens de communication de la commune : le site internet, la page Facebook, l'application Panneau Pocket, mais elle tient aussi à garder une communication papier par le biais des panneaux d'affichage, que vous pouvez trouver dans tous les hameaux de notre territoire, et notre traditionnel bulletin.

Vous allez découvrir dans la nouvelle édition du bulletin une multitude d'infos communales dont les finances, les travaux réalisés cette année, le travail des commissions, la vie de nos associations toujours aussi dynamiques malgré une baisse du bénévolat. Vous allez également retrouver quelques initiatives locales.

Dans cette édition, vous pourrez lire un dossier complet sur les pompiers réalisé par Bernard, Max, Dominique et René.

L'état civil présente les mariages et naissances, où certains d'entre vous ont bien voulu partager leur bonheur avec nous.

La commission communication met tout en œuvre pour vous apporter le maximum d'informations et rendre attrayant, chaque année, notre bulletin. Bonne lecture et meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

**Nadine POLLET
et les membres de la
commission communication**

Photo de couverture : © René Borrel

Édité par la mairie de Nivigne et Suran, comité consultatif communication : Nadine Pollet, Sandrine Lecorney, Dominique Perret, Max Varéon, René Borrel, Bernard Prin, Corinne Bernigaud, Céline Helleringer.

Parution : décembre 2024

ISSN 2727-9340

Achévé d'imprimer en France

par Ain'Prim Poncet 01000 Bourg-en-Bresse

Imprimerie écoresponsable

Création et mise en page :

PopcOrn // Design graphique

Nivigne et Suran

06 63 90 45 48

popcorn01@orange.fr

Sommaire

p. 2-3.....	Le mot du maire
p. 4.....	Informations communales
p. 28.....	Commémoration 13 juillet
p. 32.....	Dossier : les pompiers
p. 46.....	Vie associative
p. 60.....	Initiatives locales
p. 64.....	Nos jeunes s'engagent
p. 65.....	Vie économique locale
p. 66.....	État civil 2024
p. 67.....	Agenda
Dernière de couverture : Infos pratiques	

Le mot du maire

De nombreux temps forts ont rythmé l'année 2024 : le traditionnel banquet des conscrits, le repas des aînés et la rencontre intergénérationnelle organisés par le CCAS, les multiples animations proposées par nos associations (marché artisanal, fêtes des villages, feux de la Saint Jean, fête de l'école...) et par les commissions communales, le marché de Noël, la matinée nettoyage de printemps, les randonnées pédestres ainsi que la journée de commémoration du 13 juillet...

Ces moments de solidarité, de mémoire et de festivités nous rappellent l'importance de notre communauté, l'histoire qui nous unit et la joie d'être ensemble.

Vous trouverez dans ce bulletin une multitude d'informations concernant les travaux et autres investissements engagés pendant cette année 2024 : réhabilitation de l'aire de jeu, remplacement d'une partie des conduites d'eau potable à Chavannes, rénovation du city-stade, poursuite des coupes sanitaires des épicéas de Nivigne, achat d'un nouveau camion, d'une tondeuse auto-portée, d'une machine à peinture (mutualisation avec les communes de Simandre et Villereversure), mise en place de la fibre optique, remplacement du garde-corps du pont de Chauvissiat le Grand,



travaux de mise en séparatif de l'assainissement des locaux techniques, voirie et sécurisation de la traversée de Dhuy, achat de radars pédagogiques pour Dhuy et Chauvissiat le Grand...

Avec 2025, se profile la dernière année complète de notre mandature, le renouvellement des équipes municipales est programmé pour le printemps 2026. Aussi, nous espérons réaliser une première phase de travaux pour la requalification de la traversée du bourg de Chavannes avec une attention particulière sur le secteur des commerces et de la rue de Franche-Comté. De nouveaux travaux interviendront dans cette rue affectant la circulation et créant encore de nouvelles nuisances. Nous vous demandons beaucoup d'indulgence ! Cette étape nécessite d'inclure les travaux planifiés sur la parcelle acquise par la municipalité en face des commerces. La tâche se complique avec le nombre d'intervenants pour le montage technique du projet (Direction Départementale du Territoire, architecte des Bâtiments de France, Conseil départemental

d'ingénierie, service voirie Grand Bourg Agglomération...) et pour la recherche de cofinancement ou la réalisation du marché public. Croisons les doigts pour que toutes les planètes s'alignent...

Je tiens à remercier très chaleureusement nos agents municipaux, Franck et Michel pour leur réel engagement dans leur fonction au quotidien. De nombreux travaux sont réalisés en interne par les agents et élus eux-mêmes. Notre petite commune dispose de nombreux bâtiments, infrastructures et espaces verts, voirie... qui les mobilisent toute l'année. J'associe nos secrétaires de mairie, Nadine et Catherine, pour leur bon accueil réservé à toutes les personnes qui ont besoin des services de la mairie, sans oublier Josyane, Florence et Laury pour leur conscience professionnelle au service de l'école, du périscolaire ou de l'entretien des locaux et aussi Claude pour l'accueil réservé au camping.

Ils sont accompagnés, au quotidien, par de nombreux bénévoles qui participent eux aussi, en donnant de leur temps, au bien-être de notre

collectivité (sentiers pédestres, embellissement et fleurissement, patrimoine, CCAS, culture et médiathèque...)

Les associations sont nombreuses sur notre territoire et je tiens à remercier chaque président, chaque bureau, ainsi que chaque bénévole pour le temps passé. Je salue également l'implication des conseillers municipaux qui consacrent beaucoup de leur temps et de leur énergie à la réflexion, à la conception et au suivi des projets.

Tout le monde sera sur le pont en 2025 pour que notre commune garde de belles perspectives !

Pour cette nouvelle année 2025, toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à chacun et chacune d'entre vous et à vos familles une bonne et heureuse année !!

Des vœux de santé avant tout : la santé est notre plus grande richesse.

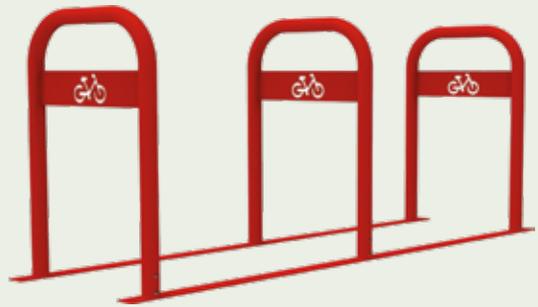
Que 2025 permette à votre commune, à notre commune, d'avancer pour encore mieux vivre ensemble !



Bernard Prin, Maire de Nivigne et Suran

Stationnement cyclable

Dans le cadre du déploiement de sa politique cyclable, Grand Bourg Agglomération souhaite favoriser la pratique du vélo pour les déplacements quotidiens des habitants du territoire. Outre le déploiement d'aménagements cyclables et la sécurisation des itinéraires, la mise en place d'une politique cohérente implique également de développer les services attachés au vélo, comme celui du stationnement.



Par délibération en date du 25 septembre 2024, le conseil municipal a décidé de participer à cette initiative intéressante financièrement pour la commune puisque 75 % des frais inhérents à l'installation des arceaux sont pris en charge par Grand Bourg Agglomération.

Le reste à charge pour la commune est de 744,08 € TTC pour la mise en place de :

- 3 arceaux place de la mairie
- 2 arceaux près des commerces
- 4 arceaux près de la salle polyvalente
- 3 arceaux près de la salle multi-activités à Germagnat.

L'installation sera réalisée par les agents municipaux au cours du 1^{er} trimestre 2025 pour une première partie, et fin 2025/début 2026 pour une seconde partie.

Jean-Michel Cochet

Camping Municipal

Saison pluvieuse pour notre camping cette année ! La météo peu clémente pendant la période d'ouverture du site a contribué à la baisse de nuitées observée.

Cette année, nous enregistrons 1026 nuitées ; 683 personnes ont utilisé les infrastructures.

Notre régisseuse, Claude Vuillod, s'est occupée du camping : entretien des sanitaires, accueil des campeurs, toute la partie administrative, du 1^{er} mai au 30 septembre.

Je tiens à la remercier pour son implication et son professionnalisme tout au long de la saison ainsi que nos agents Michel et Franck qui se sont occupés, comme chaque année, de la mise en route du camping pour la saison, de l'entretien extérieur (tonte, taille des haies et quelques réparations).

Côté travaux, la dalle de la terrasse devant les sanitaires a été rénovée, et nos agents ont également effectué des travaux à l'entrée du camping, supprimé des arbres, déplacé la barrière, installé un nouveau panneau d'affichage et le panneau d'entrée du camping.

Nadine Pollet



Association Foncière Pastorale de Germagnat

L'Association Foncière Pastorale de Germagnat a été créée par arrêté préfectoral il y a 3 ans (en novembre 2021). Son but est l'entretien des espaces délaissés par l'agriculture actuelle, afin d'enrayer l'embroussaillage et la perte d'une flore et d'une faune de grand intérêt (orchidées, papillons...).

Une association d'un genre particulier

Établissement à caractère administratif, le budget de l'AFP relève de la comptabilité publique : ses décisions (délibérations) sont soumises au contrôle de légalité de l'État, et les recours contentieux éventuels sont formulés devant le tribunal administratif.



Le périmètre de l'AFP

Il couvre 125 ha, entre le mont de Germagnat et les "pentes" de Toulangeon.

85 propriétaires sont adhérents de l'AFP avec des terrains dont les superficies varient de quelques ares à plusieurs hectares.

Notre commune est propriétaire dans l'AFP. Elle détient, à elle seule, près de 60% de la superficie totale.



La recherche d'exploitants agricoles

La topographie, la nature des sols ne se prêtent qu'à l'activité pastorale (à noter tout de même qu'une partie de ces coteaux a été, il y a plusieurs décennies, plantée de vignes).

Un travail important a été mené par l'AFP pour trouver des exploitants agricoles intéressés par ces terrains.

Sur le secteur de Toulangeon, c'est un éleveur de moutons, installé à Vescles, qui a accepté de relever le défi. Depuis 2023, il tente de reconquérir les terrains en y faisant d'abord pâturer des chevaux avant de pouvoir y amener son troupeau.

Le secteur de Germagnat pose plus de difficultés à l'AFP. Les terrains pâturés ont été abandonnés depuis plusieurs années et l'embroussaillage se propage à très grande vitesse sur des sols relativement riches. C'est une éleveuse de chevaux, installée depuis peu sur la commune voisine, qui a accepté de tester la mise en pâturage de quelques chevaux pendant l'été dernier.



L'eau, un élément indispensable

Contrairement au secteur de Toulangeon qui dispose de plusieurs sources précieuses, le mont de Germagnat n'a aucun point d'eau.

Si l'AFP veut assurer un avenir à ce secteur, elle devra aussi relever le défi de l'alimentation en eau.

Françoise Ravichon, présidente de l'AFP de Germagnat

Travaux dans la commune en 2024

Après deux années qui ont vu la réalisation des gros travaux de la Salle Multi-Activités de Germagnat (2021/2022) et du Pôle Santé (2022/2023), une pause budgétaire s'est imposée en 2024. Seuls quelques travaux au cours de cette année ont été effectués. En voici la description sommaire.

Ancien presbytère de Germagnat

Suite à la mise hors service de la chaudière à granulés, une nouvelle chaudière au biofuel dernière génération a été installée avec la mise en place de robinets thermostatiques sur les radiateurs pour un montant de 6 163 € H.T.

Église de Chavannes sur Suran

Après 40 ans de bons et loyaux services, le brûleur de la chaudière a rendu l'âme. Il a été remplacé par un matériel plus performant avec mise aux normes de sécurité pour un montant de 5 325 € H.T. À noter la participation financière de 2 000 € du Groupement paroissial et de 500 € de l'association 2A3S (Association pour l'Animation et la Sauvegarde des Sites Religieux de Nivigne et Suran et Simandre sur Suran).

Église de Germagnat

La mise en sécurité du coffret électrique de la cloche a été réalisée pour un montant de 1 642 € H.T.

Locaux techniques communaux

Mise en service d'une alarme pour un montant de 2 352 € H.T.

Médiathèque

Éclairage extérieur de l'entrée pour un montant de 495 € H.T.

La Platte

Réfection de l'éclairage pour un montant de 1 543 € H.T.

Salle du conseil

Remplacement de la porte de la salle du conseil municipal pour un montant de 1 730 € H.T.

Pont de Chavuisiat le Grand

Les parapets en place n'étant plus aux normes, il a été décidé de les changer par un matériel en aluminium galvanisé pour un montant de 42 850 € H.T. Une subvention de 17 140 € a été obtenue auprès de l'Etat.



Cimetière de Germagnat

Le mur nord étant très dégradé. Il a été procédé, cet été, à sa réfection pour un montant de 4 360 € H.T.



Camping de Chavannes

La dalle des douches/vestiaires avait besoin d'être complètement refaite. C'est ce qui a été fait en mai dernier pour un montant de 4 580 € H.T.



City Stade

Après une quinzaine d'années d'utilisation intensive, il était grand temps de procéder à sa réfection qui a été réalisée en juillet dernier.

Le coût de l'opération s'est élevé à 16 745 € H.T. Une subvention de 3 349 € H.T. a été obtenue auprès de l'État.



École

Sur une proposition "graphique" de Guillaume Huguet, conseiller municipal, la signalétique (enseigne et plaque d'entrée) a été installée en octobre dernier. Le coût de l'opération s'élève à 1 364 € H.T.



Jean-Michel Cochet

Traversée de Chavannes : on avance, lentement mais sûrement

Nous travaillons sur un projet global, incluant la voirie et les cheminements entre les deux panneaux d'agglomération et intégrant les espaces publics, le secteur des commerces et la place de la mairie. Le trafic important complique ce programme en impliquant multiples partenariats. Grand Bourg Agglo nous accompagne sur la partie ingénierie voirie et l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain assure une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les espaces publics et suivra le recrutement d'un maître d'œuvre (architecte).

Dans le même temps nous échangeons avec l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine sur diverses recommandations dans ce périmètre protégé de monuments historiques.

Dès 2025, nous espérons engager une première tranche de travaux dans la partie centrale du Bourg

caractérisée par des contraintes de largeurs de voies impactant ponctuellement la largeur des trottoirs. Une zone 30 est envisagée dans ce secteur urbanisé. Vers les commerces nous devons conventionner avec le propriétaire pour intervenir sur le parking.

Ce projet d'aménagement est un véritable projet de mandat municipal qui devra être budgété dans un contexte où la prudence domine. Un emprunt sera nécessaire et un marché public sera lancé.

Bien entendu, et comme promis, une présentation en réunion publique sera proposée dès que les principales difficultés réglementaires seront levées.

Les travaux projetés vont probablement générer de nouvelles nuisances pour les riverains et leur indulgence sera de nouveau sollicitée.

Bernard Prin

Travaux d'assainissement

L'étude du Schéma Directeur d'Assainissement, lancée par Grand Bourg Agglomération en 2023-2024, a identifié dans le réseau d'eaux usées un apport important d'eaux claires parasites en provenance de la parcelle AD031 située derrière les bâtiments des services techniques municipaux.

Le débit généré lors d'évènements pluvieux (jusqu'à 50 m³/h) entraîne une saturation des pompes du poste de relevage des Orchidées, et des déversements directs au milieu naturel.

De plus, lors des épisodes très pluvieux, la mise en charge du réseau d'eaux usées génère des désordres importants dans les maisons situées à l'est de l'église.

Pour supprimer cet apport d'eaux claires, Grand Bourg Agglomération a missionné, en septembre 2024, l'entreprise Roux TP pour la pose d'un collecteur d'eaux pluviales rue de Franche-Comté et Place de la Mairie, pour permettre l'acheminement de cette source vers le réseau d'eaux pluviales situé route des Orchidées.

La nouvelle canalisation en béton, de diamètre 300 mm et d'une longueur de 85 mètres linéaires, a permis aussi de déconnecter du collecteur d'eaux usées deux grilles de voirie situées rue de Franche-Comté.

En parallèle, un branchement d'eaux usées pour les ateliers municipaux a été créé sur le réseau d'assainissement.

Le chantier a duré un mois. Le coût approximatif de ces travaux s'élève à 60 000 € pris en charge par Grand Bourg Agglomération (GBA) au titre de la compétence assainissement.

Dans ce même temps, la commune a retenu l'entreprise Roux pour réaliser l'alimentation en eau potable de nos locaux techniques et la caserne des pompiers (jusqu'à cet automne, l'adduction traversait la cave d'une habitation avec la bienveillance des propriétaires). Coût de l'opération = 3 602 € HT. Le montant des travaux de mise en séparatif de nos locaux et caserne s'élève à 2 200 € HT.

Bernard Prin



Syndicat des eaux

De mai à octobre 2024, le syndicat de Distribution d'Eau Potable Bresse Suran Revermont, à la demande de la commune, a réalisé des travaux de restructuration/renforcement du réseau d'eau rue de Franche Comté et rue du Pont Levis dans le cadre de la rénovation de la traversée de Chavannes et préalablement aux travaux de voirie programmés en 2025.



380 mètres de canalisations, toutes de diamètre 150 mm, ont été posés, et 35 branchements ont été repris ou créés.

Le montant de l'opération s'élève à 170 000 € HT, subventionnée par le Conseil Départemental de l'Ain. Les travaux ont été exécutés par l'entreprise SNTP de Montréal-la-Cluse.

Pour la gêne occasionnée, le Syndicat des Eaux remercie la population pour sa compréhension.

Pour mémoire, travaux exécutés par le syndicat des Eaux à Nivigne et Suran depuis 2001 :

- Liaison Corcelles / Chavissiat le Grand / Chavissiat le Petit
- Liaison Pont de Marcou / usine Rovip
- Rue des Orchidées
- Rue du Moulin
- Vieux Chavannes
- Traversée de Dhuys
- Résidence Bourg Habitat, lotissement du Pré du Moulin
- Liaison Pont de l'Abbaye / Germagnat via Arnans Cuvergnat (+renforcement de la station d'Arnans)
- Lasserà (extension réseau)
- Éradication des branchements plomb.

L'impasse des Lavandières

Dans le cadre de l'amélioration de la lutte contre l'incendie en particulier en zone habitable, un chemin d'accès au Suran a été réhabilité au hameau de Lasserà.

Cette nouvelle voie permettra au service de secours d'installer un dispositif de pompage. Quelle que soit la période de l'année, le niveau d'eau à cet endroit reste profond et assez constant pour permettre un puisage efficace.

L'entreprise LTATP a réalisé les travaux de profilage et de renforcement de ce chemin pour un coût de 7 629.60 € TTC.

Suite à la réalisation des travaux, cette voie a été baptisée "**Impasse des Lavandières**" en souvenir des femmes du village venant, au début du siècle dernier, laver le linge de la famille.

Olivier Bernard-Philibert



Syndicat de la rivière d'Ain Aval et de ses affluents : Des interventions d'entretien de la ripisylve* sur les berges du Suran

Programme pluriannuel d'entretien des berges, de plantations et de pose d'équipements agricoles.

Ce programme de travaux forestiers vise à assurer le libre écoulement des cours d'eau sur les secteurs à enjeux (proximité d'habitations, d'ouvrages/ponts) afin de réduire la fréquence et les risques d'inondation.

Ainsi, cet automne et cet hiver, des travaux d'abattage sélectifs et de retrait d'embâcles ont été réalisés.

Ce programme permet également de reconstituer les ripisylves par des plantations d'essences ligneuses adaptées au caractère humide et au maintien des berges. Cette opération peut être associée à la pose d'équipements agricoles.

Contact au SR3A :

Benjamin Trottet, référent entretien
Tél. : 04 74 37 42 80



*Ripisylves = Formations végétales qui se développent sur les bords des cours d'eau ou des plans d'eau situés dans la zone frontière entre l'eau et la terre (écotones : zone de transition écologique entre deux écosystèmes).



BRÈVE

Déchets végétaux

Les déchets de taille de haie ou divers branchages sont pris en charge à la déchetterie de Simandre.

Pendant plusieurs années, la commune "historique" de Germagnat acceptait le dépôt de ces déchets au lieu dit "Sur le Raisonner" à proximité de la croix et procédait à leurs destructions pour les "feux de la Saint Jean" en juin.

Compte tenu des volumes très importants accumulés et du risque d'incendie lié à leur destruction, **ces dépôts sont strictement interdits depuis 2023.**

Merci de respecter ces prescriptions. Tout abandon non autorisé est susceptible d'être verbalisé.

BRÈVE

Déploiement de la fibre

Pour Chavannes, c'est une véritable arlésienne ou répétition de promesses non tenues !!

Cette fois-ci, le Syndicat Départemental d'Electricité de l'Ain nous l'assure : il reste quelques réserves à lever, mais l'ensemble des réseaux est réalisé...

Après une période incompressible de trois mois pour répondre à des obligations réglementaires, une réunion publique sera organisée pour initier le lancement de la phase de commercialisation dédiée aux différents opérateurs.

Croisons les doigts !!

Mais il est temps, car le démantèlement du réseau cuivre (Réseau Téléphonique Commuté) commence dès 2027.

Déjections canines : un peu de civisme !!

Il est bon de rappeler ce que dit la loi : "Tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal".

Force est de constater que pour certains propriétaires de chien, cela ne va pas de soi.

De nombreux habitants, les commerçants, les agents techniques, mais aussi des élus et bénévoles en charge de l'embellissement du village, regrettent ce manque de civisme. Imaginez le plaisir en désherbant les massifs de fleurs, ou en passant la tondeuse, ou devant la boulangerie par exemple !!!!

La municipalité a fait le choix d'investir dans **2 bornes d'hygiène canine au centre de Chavannes sur Suran**, afin de sensibiliser les propriétaires et les inciter au

ramassage des déjections. Malgré cela, rien n'y fait ; il est vrai que les sacs disparaissent des bornes de façon exagérée, mais doit-on incriminer pour cela la commune ?

Ces constats sont bien affligeants, et un manque de respect total pour les personnes impliquées.

Alors la dernière solution envisagée serait la verbalisation, et la prise d'un arrêté municipal mentionnant une amende dissuasive !!



Quel dommage que ce si joli site à proximité du Petit Suran, avec son agréable petit banc, son beau tilleul et sa barque fleurie, soit aussi le lieu privilégié pour les déjections canines, alors qu'une borne se situe à proximité.



Il est également à déplorer que les panneaux mis en place soient systématiquement arrachés et jetés !



N'oubliez pas de consulter la page dédiée aux **règles de bon voisinage** sur notre site : www.nivigne-et-suran.fr rubrique **Vie citoyenne**

Corinne Bernigaud

Exploitation de la forêt de Nivigne et Suran 2024/2025

Au début de l'année 2024, trois parcelles formant un lot d'épicéas ont été vendues aux enchères nationales. L'entreprise forestière Peuseux, domiciliée à Autechaux dans le département du Doubs, a remporté le marché.

Cette année a été très compliquée en termes d'exploitation. En effet, les conditions climatiques du printemps et de l'été ont mis à rude épreuve les machines, les hommes, ainsi que les pistes de Nivigne. Ce qui nous a amenés à faire intervenir en urgence l'entreprise LTATP de M. Guillaume Leobal pour une réparation du chemin et le reprofilage de la piste ravagée par des pluies diluviennes (coût total pour 2 interventions : 15 231 €). Cette intervention a permis aux engins de reprendre l'exploitation en toute sécurité et finir le travail. Environ 2 450 m³ de bois d'épicéas sont sortis de la forêt cette année.

Après l'exploitation des parcelles, il faut penser à replanter. Sept hectares sont concernés par cette opération, soit les trois parcelles coupées en 2023.

L'Office National des Forêts nous a accompagnés dans cette démarche :

- Dans un premier temps, par l'estimation du coût, les modalités d'une replantation ainsi que le choix des essences en fonction de plusieurs critères (nature des sols, lieu de la plantation, réchauffement climatique

dans les années à venir etc.). Deux essences ont été retenues : le pin Laricio de Calabre pour un tiers et le Douglas vert (Darrington) pour le reste de la plantation.

- Dans un deuxième temps, nous avons mandaté l'ONF pour l'assistance administrative et technique à la conduite de dossier de demande de cofinancement dans le cadre "France 2030" (1800 €). Parallèlement, la commune a adhéré à l'Association Française de Certification Forestière (PEFC France), lui permettant ainsi d'avoir un taux de subvention plus élevé.

- Dans un troisième temps, un appel d'offre pour la replantation avec un cahier des charges précis a été déposé sur la plateforme nationale. Trois entreprises ont répondu. La pépinière Naudet à Leuglay en Côte d'Or (à côté de Chatillon sur Seine) a été retenue pour ce marché pour un montant de 83 856,44 € (subventionné à 80% par l'ADEME).

Néanmoins, la commande et la réalisation des travaux sont conditionnées à l'obtention de la subvention sollicitée par la commune (environ 80%).

À ce jour, le produit de la vente des coupes d'épicéas s'élève à 119 173,47 €.

Olivier Bernard-Philibert

BRÈVE

PEFC France (source PEFC France)

L'association Française de Certification Forestière, dite également PEFC France, est dépositaire exclusif de la marque PEFC en France et assure la promotion sur le territoire national.

PEFC France est l'un des membres fondateurs du Conseil PEFC. Elle a elle-même ses propres membres représentant toutes les parties prenantes de la filière forêt-bois, regroupés au sein de trois collèges : les producteurs, les transformateurs et les usagers de la forêt. L'organisation collégiale permet l'implication de tous les acteurs de la filière à travers la confrontation de points de vue différents. Cette organisation, qui se veut très démocratique, vise la recherche permanente d'un consensus autour de questions parfois polémiques.

À travers son schéma de certification forestière, l'association PEFC France définit des bonnes pratiques de gestion forestière adaptées à la forêt française. Ce schéma est révisé tous les 5 ans dans une optique d'amélioration continue.



Olivier Bernard-Philibert

Frelons asiatiques

Avec la chute des feuilles, nous découvrons de nouveaux nids de frelons souvent perchés dans les arbres.

La destruction de ces nids est réalisée par le Groupement de Défense Sanitaire jusqu'à début octobre 2024. Seuls les nids en activité situés à proximité des lieux de vie peuvent être détruits. Il est inutile de faire détruire un nid en hiver. Le coût de la destruction incombe au propriétaire.

Seule la reine va subsister et passer l'hiver dans le sol, cachée quelque part. Si elle ne meurt pas pendant l'hiver, elle ressortira au printemps prochain et fabriquera un autre nid à un autre endroit. C'est pourquoi, le piégeage des reines doit être réalisé au printemps. Le frelon asiatique est un véritable fléau, en particulier pour les apiculteurs. Les attaques sur les ruches sont nombreuses et leurs conséquences problématiques. Le stress limite la sortie des abeilles et donc à court terme la survie du rucher.

Le frelon asiatique est plutôt timide et n'est pas agressif envers l'homme tant qu'il ne se trouve pas à proximité de son nid.

Si vous découvrez un nid, vous pouvez le signaler en mairie ou en ligne sur la plateforme : frelonsasiatiques.fr en indiquant les coordonnées GPS.



Verger communal

La commune de Nivigne et Suran a souhaité faire part aux habitants de l'appel à projet initié par Grand Bourg Agglomération, intitulé "Des vergers dans vos communes", lors d'une réunion publique en septembre 2024. Une dizaine de personnes était présente, et à l'issue de cette rencontre, toutes se sont engagées à se lancer dans le projet.

Un terrain de 2 920 m² situé route des Orchidées, face à la salle des fêtes, derrière le jeu de boules, a été retenu. Ce dernier, à proximité du centre village, de l'école, facile d'accès à pied, a semblé idéal pour y implanter un verger communal. L'objectif étant d'en faire un lieu ouvert à tous, afin de créer du lien, d'y organiser des animations en lien avec les associations du village, la médiathèque, l'école...

Grand Bourg Agglomération financera l'achat des arbres fruitiers, la formation technique et l'appui de l'Association Boc'à Récup. La commune aura en charge l'achat du petit matériel, terre... et le collectif s'engage à entretenir ce lieu et en assurer l'animation.

**Ce groupe est ouvert,
et chacun pourra s'y joindre à tout moment.**



Dans un premier temps, une analyse complète du sol a été effectuée en laboratoire spécialisé (analyse chimique, détection de traces métalliques, éléments nutritifs et autres bilans divers) qui a permis de confirmer l'absence de traces de toxicité sur le terrain retenu.

Les arbres ont été commandés fin octobre pour une plantation prévue entre janvier et mars. Nous ne manquerons pas de communiquer pour les prochaines étapes de ce projet.

Corinne Bernigaud

Informations communales

Optimisation de la collecte déchets : premiers retours

Depuis mars 2024, la collecte des ordures ménagères et des emballages/papiers se fait en porte à porte, grâce aux bacs livrés gratuitement aux habitants par Grand Bourg Agglomération. Les points d'apport volontaires (PAV) ont ainsi été retirés des hameaux, et seuls les containers pour le verre sont restés.

Grand Bourg Agglomération nous indique que sur les territoires concernés par les changements de collecte, les tonnages d'ordures ménagères ont diminué d'environ 25 % par rapport à l'an dernier, et augmenté de 45 % pour les déchets recyclables.

Ces résultats ont dépassé les prévisions.

Les habitants semblent également satisfaits de ce mode de collecte qui simplifie le tri et permet d'éviter des déplacements.

Il est cependant nécessaire de rappeler quelques consignes :

La commune et Grand Bourg Agglomération rappellent que pour des raisons d'hygiène, et afin de respecter la qualité de notre cadre de vie, **les containers ne doivent être sortis sur la voie publique que la veille du ramassage, et rentrés le soir-même à l'intérieur des propriétés.** Le non-respect de ces obligations est passible d'une amende prévue pour les contraventions de 2^e classe (Art R632-1 du Code Pénal).

Corinne Bernigaud



Renseignements :

Direction Gestion des déchets
0 800 86 10 96 (gratuit)
infodechets@grandbourg.fr

**GRAND
BOURG** 
AGGLOMÉRATION

N'oubliez pas de consulter la page
dédiée à la **gestion des déchets** sur notre site :
www.nivigne-et-suran.fr
rubrique **Vie citoyenne**

Opération village propre

Le dimanche 24 mars 2024, pour la 4^e année consécutive, une quinzaine d'habitants ont répondu présents à la matinée "village propre" organisée par la commission environnement.



73 kilos de déchets ont été collectés en 2 heures sur Germagnat et Chavannes. La route de Bourg reste le point noir avec un volume important, et plus surprenant les berges du Suran près du cimetière de Chavannes ou des dépôts de gravats sur Germagnat !! Merci aux participants et **rdv le samedi 22 mars 2025** pour une nouvelle opération de sensibilisation à l'environnement.



SLIS : Service Local d'Incendie et de Secours

Pour l'année 2024, le nombre d'interventions a un peu augmenté par rapport à l'an passé : 14 interventions au 20 octobre contre 12 en 2023.

J'aimerais féliciter les personnels de la compagnie de Nivigne et Suran qui, malgré un nombre peu important d'interventions, continuent à participer massivement aux manœuvres mensuelles, aux recyclages nécessaires pour avoir toujours les bons gestes et aux formations pour l'acquisition de nouveaux domaines d'intervention.

Nous avons accueilli 2 nouvelles recrues, Romane Favier et Manoline Dhoomun-Binard. Elles viennent étoffer l'effectif féminin au nombre de 3 dans notre SLIS, car dans le même temps, Pauline Mottet a démissionné.

A ce jour, l'effectif est composé de 10 sapeurs avec dans les prochains mois l'arrivée d'un nouveau pompier.

Nous sommes toujours ouverts au recrutement de nouveaux volontaires, hommes ou femmes, désireux de se sentir utiles en aidant les autres et de servir la communauté.

Je voudrais remercier la Mairie et son conseil municipal pour le soutien quotidien et leur validation favorable lors de nos demandes en matière d'habillement ou de matériel.

Merci également de consacrer un dossier spécial dans ce bulletin sur l'évolution du corps des sapeurs-pompiers au sein de notre commune (pages 32 à 45).

Enfin, je tiens à saluer les personnes de notre amicale et les anciens pompiers pour nous avoir permis d'accueillir fin août nos amis Sapeurs-Pompiers alsaciens de Brinckheim avec qui nous entretenons une forte amitié et solidarité depuis l'acquisition de notre camion en 2020.

Au nom de la compagnie des Sapeurs-Pompiers de Nivigne et Suran, je vous souhaite de passer de bonnes fêtes de fin d'année.

Respectueusement,

Lieutenant David Bonnier

Dans la vie quotidienne, au travail, à l'université ou dans nos loisirs, nous avons tous des talents, des qualités et des compétences utiles pour porter secours.

Détermination, esprit d'équipe, écoute et persévérance sont tout autant d'adjectifs qui qualifient l'engagement des pompiers volontaires.

Vous vous reconnaissez dans ces qualités : devenez sapeur-pompier volontaire !

BRÈVE

Élections municipales 2026 : invitation aux candidatures

Au printemps 2026, le conseil municipal sera renouvelé.

Pour s'investir et se présenter à l'élection, il faut avoir 18 ans et être inscrits sur la liste électorale. Le mandat dure 6 années.

À Nivigne et Suran, le conseil municipal sera composé de 15 membres pour la prochaine mandature.

Même si l'action publique est quelquefois discréditée, se mettre au service de la population de sa commune est une fonction passionnante de par sa proximité avec les habitants.

Être élu municipal, c'est un enrichissement quotidien fait de rencontres, de réflexion pour apporter des aides, créer du lien, essayer d'améliorer la vie des gens tout simplement. Alors CHICHE !! Il vous reste encore une année pour vous décider !

Bernard Prin



Commission Randonnées Pédestres

Cette année, vous avez vu apparaître sur la commune des nouveaux panneaux de signalétique. Ces derniers ont été mis en place par Grand Bourg Agglomération suite au nouveau PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée).

Vous pouvez retrouver tous les circuits présents sur la commune sur www.bourgenbressedestinations.fr

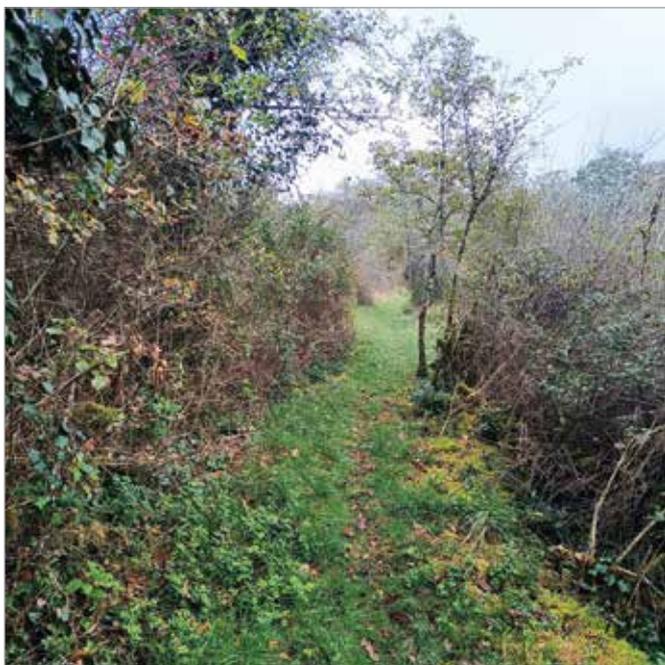
Les associations de randonneurs de Corveissiat et de Meillonas ont en charge l'entretien des chemins figurant au PDIPR sur notre secteur (1 sentier retenu sur Nivigne et Suran).

Par ailleurs, des membres de la commission randonnées pédestres de la commune ont entretenu les autres chemins et sentiers toute l'année, et renouvelé le balisage d'un sentier. Qu'ils en soient ici remerciés, sachant que ces tâches demandent beaucoup de disponibilité.

La commission travaille également actuellement à la mise en place d'un panneau d'informations.

Petit rappel, une randonnée est proposée chaque 1er samedi du mois et ouverte à tous ; les informations sont diffusées la semaine précédente sur les réseaux sociaux et l'application Panneau Pocket.

Corinne Bernigaud



Prévention des risques de chutes d'arbres

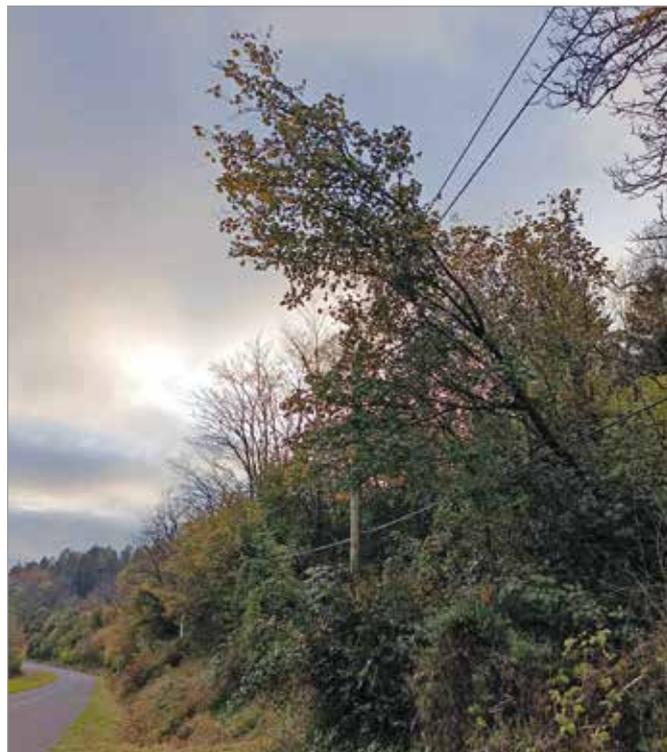
Régulièrement, les services du Département, plus précisément l'Agence routière Bresse Revermont, qui est en charge de l'entretien des routes départementales sur notre secteur, nous alerte sur des arbres en mauvais état sanitaire occasionnant un risque pour les usagers de la route. Nous leur transmettons les coordonnées des propriétaires de parcelles qui sont donc invités par courrier à faire le nécessaire dans les plus brefs délais.

En début d'année, les services de la Préfecture nous ont également rappelé l'importance d'informer les propriétaires d'arbres voisins des lignes électriques, ce en raison de la recrudescence des aléas climatiques (vents forts, tempêtes...) et des nombreuses maladies affectant les bois et forêts causant la chute d'arbres sur les lignes électriques. **Concernant les lignes électriques, prévenir le plus rapidement possible l'interlocuteur local d'Enedis, dont les services se chargeront de la sécurisation.**

Enfin, l'opérateur Orange continue à sensibiliser les propriétaires sur l'importance de l'entretien aux abords des lignes téléphoniques et à leur rappeler leurs responsabilités.

Cette prise de conscience est importante afin de prévenir les conséquences de coupures des réseaux électriques ou de télécommunications qui seraient préjudiciables à la vie de chacun (et notamment des plus fragiles) et de garantir la sécurité de chacun sur les routes.

Pour information, cet hiver la Commune de Nivigne et Suran, par l'intermédiaire de l'entreprise Bonnet, procédera à la mise en sécurité de parcelles communales le long de la D3 et de la D936 (exploitation et évacuation du bois sur une bande de 10 mètres).



Corinne Bernigaud

Pour rester branché, élaguez

Un réseau qui fonctionne c'est la garantie d'une continuité de vos services de communication



**Vous êtes propriétaire de terrain ?
alors vous avez la responsabilité de l'entretien
de votre végétation et de vos plantations**

**Le recours à un professionnel est vivement recommandé
notamment en cas de situation dangereuse ou complexe**



Informations communales

Ressources humaines : évolutions

- En 2024, **Claude Vuillod** a pris en charge la régie et la conduite de notre camping municipal pour cette saison estivale.

- **Nadine Jenoudet**, secrétaire de mairie à temps partiel a fait valoir ses droits à la retraite au 30 juin 2024. Avec bienveillance, Nadine a accepté de prolonger son parcours avec notre commune sur un contrat à durée déterminée jusqu'au départ en retraite de sa collègue (la comptabilité est son domaine de prédilection). Donc, en principe, **Catherine Moreau-Grisard**, secrétaire générale de mairie, devrait conclure cette fin d'année son parcours professionnel... La succession de Catherine et de Nadine à des postes aussi stratégiques pour notre collectivité est un enjeu majeur pour 2025.



Catherine Moreau-Grisard



Nadine Jenoudet

Budget 2024

Budget primitif 2024 : fonctionnement

Recettes

- 70 - Produits des services du domaine et ventes diverses.....	65 850 €
- 73 - Impôts et taxes	135 800 €
- 731 - Fiscalité locale.....	289 000 €
- 74 - Dotations et participations.....	118 300 €
- 75 - Autres produits.....	70 000 €
- 775 et 776 - Produits de cession immobilière	12 000 €

Recettes de l'exercice..... 690 950 €

002 - Résultat reporté 445 532 €

TOTAL RECETTES 1136 482 €

Dépenses

- 011 - Charges à caractère général.....	333 850 €
- 012 - Charges de personnel.....	310 000 €
- 042 - Opération d'ordre entre section.....	20 500 €
- 65 - Autres charges de gestion courante.....	93 800 €
- 66 - Charges financières.....	8 500 €

Dépenses de l'exercice..... 766 650 €

023 - Virement à la section d'investissement..... 369 832 €

(part de l'excédent de fonctionnement reporté à l'investissement)

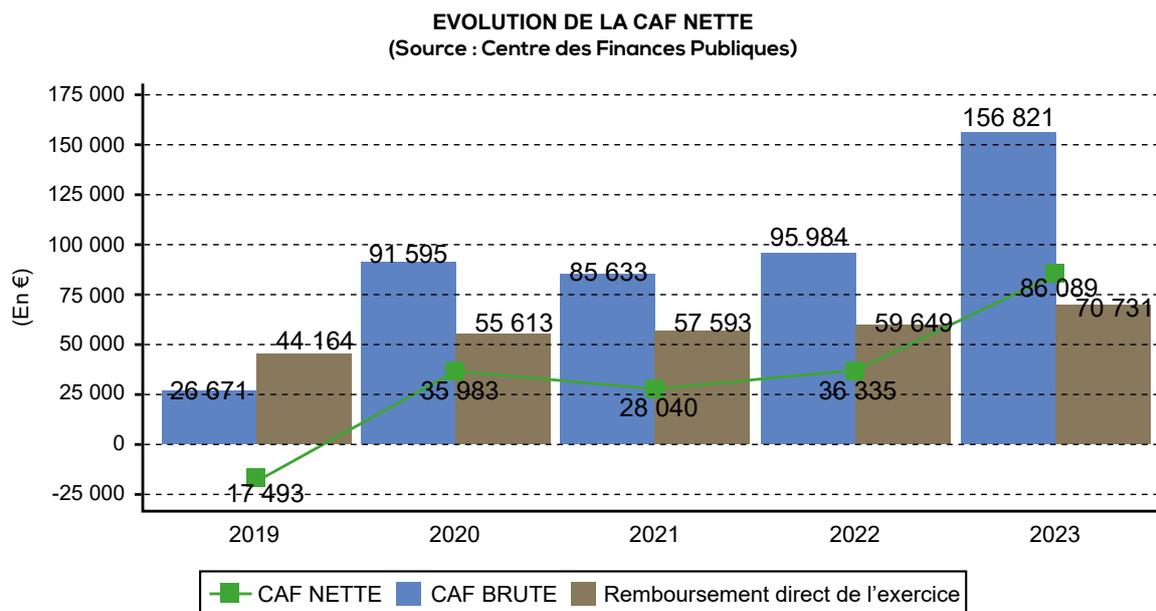
TOTAL DÉPENSES..... 1136 482 €

La capacité d'autofinancement nette

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Bernard Prin



Budget primitif 2024 : investissement

Recettes

- 001 – Solde investissement reporté	73 673 €
- 0021 – Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	369 832 €
- FCTVA, taxe d'aménagement, attribution de compensation voirie, cautions.....	137 701 €
- Subvention état (DETR) pour garde-corps Chavuisiat le Grand	17 000 €
- Fond de concours GBA pour pôle santé	52 200 €
TOTAL RECETTES	650 406 €

Dépenses

- Remboursement emprunts (capital).....	78 300 €
- Remboursement dettes acquises de l'EPF (atelier de la Vieux, parcelle commerces).....	12 000 €
Total dépenses obligatoires.....	90 300 €
Disponible pour investissement	560 106 €
TOTAL DÉPENSES.....	650 406 €

Achats de matériels

Cette année, d'importants investissements en matériel ont été faits.

Suite au vol de notre camion à "amplior", dans nos locaux techniques, il était nécessaire pour la commune d'acquérir un véhicule similaire. Après des mois de recherches, un camion remplissant les critères fixés a été acheté dans la région lyonnaise pour un budget de 30000 € pour un faible kilométrage (57000 km). Pour faciliter l'identification de ce véhicule, le logo de la commune a été apposé sur les portes de la cabine.

D'autre part, la commune a fait l'acquisition d'une tondeuse autoportée professionnelle d'occasion.

Cette machine a une grande capacité de chargement diminuant ainsi le nombre de vidanges du bac, et donc de temps. Cet engin est adapté et homologué pour rouler sur la route à la vitesse d'un petit tracteur agricole, ce qui permet aux agents de ne plus avoir la contrainte de chargement et déchargement de la machine. Néanmoins, l'acquisition de cette tondeuse a coûté 23000 € HT. L'ancienne machine a été reprise par l'entreprise Perdriset pour 2500 € net de taxe.



Photo Christian Morandat / Le Progrès



Le dernier achat de la commune en terme de gros matériel est une machine de traçage professionnelle pour le marquage de la voirie communale. Cet équipement a été acquis à parts égales avec les communes de Simandre sur Suran et Villereversure.

Cet achat fait suite à une réflexion des trois communes sur l'utilité d'avoir ce type d'équipement.

Jusqu'à présent, pour refaire le marquage de nos voiries, deux choix se présentaient à nous : l'externalisation ou l'emprunt auprès de Grand Bourg Agglomération d'une machine à peinture utilisée par l'ensemble des 73 communes de l'agglomération.

Pendant de nombreuses années, la commune, ainsi que celle de Simandre, récupéraient ce matériel. Les agents traçaient, nettoyaient et entretenaient cet outil de plus en plus vieux et fragile avant son départ pour une autre commune. Des problèmes sont vite apparus avec ce mode de gestion : la disponibilité, le suivi d'un matériel relativement complexe et le coût d'entretien (joint, nettoyant, buses, produit d'hivernage etc.).

La mutualisation de cet appareil nous semblait donc adaptée à nos besoins, limitant ainsi de trop nombreux utilisateurs, divisant par trois les frais d'entretien, et un meilleur suivi. Comme pour le broyeur d'accotement, une convention tripartite a été mise en place.

Olivier Bernard-Philibert

BRÈVE

Salle polyvalente : autolaveuse

Budgétisé lors du dernier budget, nous avons investi dans une autolaveuse pour notre salle polyvalente. Cette machine, autolaveuse compacte pour les petites surfaces, sur batterie, convient aux surfaces de 200 à 1500 m². Son prix : 2600 € HT.

Fournie avec plusieurs disques, cette machine peut être utilisée sur tous les types de surfaces sauf les parquets.



Aire de jeux

Courant 2023, suite au passage de l'organisme de contrôle Apave pour vérifier la fiabilité de nos installations et équipements, pour les maintenir en conformité, nous avons été contraints de fermer l'aire de jeux au public. En effet, une de nos structures devenait trop dangereuse pour les enfants.

Vieillissant, ce jeu ne correspondait plus aux normes de sécurité. Nous avons fait faire des devis pour racheter une nouvelle structure. Dans le même temps, un autre projet se lançait et concernait le parking de la salle polyvalente (projet encore en cours d'étude). Mais de ce fait, il n'était pas judicieux de réimplanter la nouvelle structure pour les enfants dans l'espace qui leur était réservé jusqu'à présent.

Le projet pour une nouvelle aire de jeux était lancé !

Il nous semblait important de garder l'espace jeux à proximité du camping, de la salle polyvalente et proche de l'école. Tout naturellement, le site juste derrière l'ancienne aire de jeux nous semblait propice pour créer un nouvel espace pour les enfants. La surface triplée, nous pouvions aménager ce lieu tout en gardant les normes de sécurité pour les structures. Il fut décidé que ce serait un endroit partagé entre les enfants de différents âges et même les ados.

Côté création, du gros œuvre devait être réalisé. Nos agents Michel et Franck, avec l'aide de Patrice, agent de Simandre, ont œuvré pendant des semaines pour créer ce nouvel espace.

Il a fallu commencer par arracher une haie, couper et déraciner un arbre, puis faire un gros travail de terrassement pour la pose de bordures et du grillage. Il y eut ensuite le montage et la mise en place de la nouvelle structure, le château fort, ainsi que le déplacement du train, la locomotive et son wagon. Des dalles pour fixer les deux nouveaux jeux, le morpion et

le labyrinthe (jeu adapté pour les enfants à mobilité réduite) ont été créés, et la table de ping-pong a été installée.

Le coût de cette réalisation est de :

- Pour la structure et les jeux : Le château fort 5 170€ TTC, Le morpion 1021 € TTC, Le labyrinthe sensoriel 920,40€ TTC ;
- Pour les matériaux : grillage 3 477,32 € TTC.

Un grand merci à Michel, Franck et Patrice pour la réalisation de ce nouvel espace dédié aux enfants.

Nous demandons à chacun de respecter ce lieu ainsi que les utilisations des différentes structures et jeux !

Nadine Pollet



CCAS – Comité Consultatif d'Action Sociale

Le bleuet de France

Fleur de mémoire et de solidarité, née en 1918 de la volonté de deux infirmières de l'institution nationale des Invalides de venir en aide aux soldats blessés durant la Grande guerre.

En créant un atelier destiné à la confection de fleurs de bleuets en tissu, les infirmières permettent aux mutilés d'oublier leurs blessures tout en bénéficiant d'un revenu grâce à la vente de ces fleurs. Dès lors, le bleuet de France devient le symbole officiel du lien étroit entre la Nation française et ceux qui l'ont servie ou la servent encore.

Créé à la fin de la première guerre mondiale, le bleuet de France est, dès 1934, autorisé à collecter des fonds sur la voie publique chaque 11 novembre et, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, chaque 8 mai.

Le choix de cette fleur n'est pas anodin : c'est l'une des seules à pousser sur les champs de bataille pendant la première guerre mondiale, et elle rappelle également l'uniforme bleu des premiers Poilus.

Votre commune vous invite à porter le bleuet de France sur vos tenues à deux moments de l'année associés à la mémoire des deux guerres mondiales, chaque 8 mai et 11 novembre.



Aide aux devoirs

Votre CCAS a mis en place depuis la rentrée scolaire 2023-2024 une "aide aux devoirs" pour les enfants du CP au CM2 et, pour cette nouvelle année scolaire, du CP au collège.

Cette activité est effectuée par les bénévoles de l'association Caritas France. Elle est gratuite pour les enfants de notre commune.

L'activité se tient :

- le jeudi de 16h30 à 17h45 dans les locaux de l'école, pour les élèves du CP au CM2,
- le mercredi de 16h à 17h30 dans les locaux de la mairie, salle des Orchidées, pour les collégiens.

Nous proposons également à vos enfants de bénéficier d'une "remise en route" avant la rentrée scolaire, sur les 15 derniers jours d'août.



Bons naissances

Une naissance dans votre foyer ? Le CCAS vous remet un "bon naissance" d'une valeur de 40 euros, afin d'accueillir ce nouvel habitant. Ce bon est remis au moment de la cérémonie des vœux de la mairie, en janvier.



Après-midi récréative intergénérationnelle

Au printemps, les membres du CCAS ont organisé une après-midi récréative à la destination de toute la population.

En compagnie du groupe folklorique "Le Pays de Bresse", les habitants ont pu découvrir différentes danses, chants et traditions bressanes. Un voyage dans la Bresse du début du XX^e siècle, autour de gaufres toutes chaudes qui ont apporté encore plus de sourires.



Repas des aînés

Pour clôturer cette année 2024, le CCAS a organisé son traditionnel repas à destination des aînés de notre commune.

Arlette, Cécile, Corinne, Guillaume, Marie Paule, Nadine, Sophie et Virginie ont accueilli les convives qui ont apprécié de se retrouver et de partager ce moment de convivialité autour d'un bon repas assuré par le traiteur "Les Petits Bou'".

À l'issue de cette journée, animée cette année par un karaoké rondement mené par notre animatrice Nadine, chaque convive est reparti avec des photos grâce à la borne à selfie mise à disposition pour cette occasion.



Ce fut une magnifique occasion de célébrer la vie, de renforcer les liens et d'échanger dans une ambiance chaleureuse.

Ce moment fort rappelle combien il est important de prendre soin de nos aînés.

Un grand MERCI à toute l'équipe du CCAS qui permet de maintenir ce lien.



Participation Noël solidaire

Opération boîtes à chaussures en 2023, nouvelle collecte en 2024. Merci aux généreux donateurs.



Pour rappel

Vous pouvez venir à notre rencontre : nous tenons chaque 1^{er} samedi du mois une permanence à la mairie de 9h à 11h.

Vous pouvez également nous contacter :

ccas@nivigne-et-suran.fr

virginie.meuzy@nivigne-et-suran.fr

Mairie : 04 74 51 70 52

Culture / Patrimoine / Péricolaire

Médiathèque

La médiathèque est un lieu qui favorise l'accès à la culture pour tous.

Elle est conçue pour être un espace convivial, où chacun peut se sentir à l'aise. D'ailleurs, elle ne se limite pas au simple prêt de livres. Elle propose régulièrement des animations et des événements tels que des ateliers, des rencontres avec des auteurs, des projections de films et des activités pour les enfants. Ces initiatives visent à stimuler l'intérêt pour la lecture et à encourager les échanges.

**Venez découvrir le programme
des actions culturelles 2024-2025
sur le site de la commune, à la page "Médiathèque"
ou sur place pendant les permanences
les lundis et mercredis de 16h à 18h
et les samedis de 10h à 12h.**



**Vous êtes passionné par la lecture, la culture et le partage ?
Vous souhaitez vous engager au sein de votre commune ? La
médiathèque a besoin de vous ! Rejoignez notre équipe de
bibliothécaires volontaires à la médiathèque.**

Nous sommes à la recherche de bénévoles motivés pour nous aider dans diverses missions, telles que :

- L'accueil du public : accueillir les visiteurs, leur faire découvrir nos ressources et animations, enregistrer les prêts et retours.
- L'animation d'ateliers : participer à l'organisation et à l'animation d'activités pour tous.
- La gestion des collections : aider à l'organisation et à la mise en valeur de nos documents, participer aux campagnes d'achat et aux échanges à la Bibliothèque Départementale de l'Ain.

Si vous êtes intéressé(e) par cette aventure humaine et culturelle, n'hésitez pas à nous contacter ou à vous rendre à la médiathèque pour en discuter. Ensemble, faisons de notre médiathèque un lieu de rencontre et d'échange encore plus vivant !

Merci de votre engagement, et à très bientôt à la médiathèque !

Céline Helleringer

Contes en famille

Une idée nous a animés sur cette action initiée et portée par la commission culture : le conte n'est pas réservé aux enfants mais peut être partagé par la famille...

Trois spectacles vivants ont été programmés pour cette saison 2023-2024, trois spectacles différents qui nous ont permis de voyager en musique en croquant les fruits avec la compagnie AtireLarigot, la quête sensible d'une sœur par son frère avec la Cie Rubato et pour clore la saison nous avons pu voyager

avec le grand méchant loup incarné magnifiquement par la comédienne de la Cie La Faute à Voltaire.

Malgré la qualité des spectacles en accès gratuit, nous ne pouvons pas parler d'un succès probant en termes de fréquentation (entre 50 et 70 spectateurs).

La commission a mis en sommeil cette initiative pour réfléchir avec d'autres partenaires à l'organisation d'événements en capacité de mobiliser plus de public.

Michel Davoust

Concert à l'église

Cette année, la commission culture avait convié le chœur d'hommes "Les Chantres d'Ain" pour un concert à l'église de Chavannes. Ce chœur d'hommes a conquis un public de 90 personnes avec un répertoire varié interprété à cappella.

Prochain RDV : samedi 24 mai avec la chorale Couleurs Gospel 01 basée à La Tranclière.



Et Si On Sortait Ensemble ?

Depuis 2021, la Commission culture renouvelle le dispositif "Et Si On Sortait Ensemble ?" qui vous permet de profiter de sorties culturelles en covoiturage.

Les objectifs poursuivis sont de créer une dynamique pour faciliter l'accès à la culture, de créer du lien et de partager des moments conviviaux.

Partenaire du dispositif, le Théâtre de Bourg-en-Bresse propose des tarifs préférentiels aux spectateurs s'inscrivant dans cette démarche. En 2024, 5 sorties au Théâtre de Bourg-en-Bresse ont été organisées. Elles ont réuni une dizaine de co-voitureurs en moyenne pour chaque spectacle.

Nous sommes à l'écoute de vos suggestions de sorties que nous pourrions organiser ensemble afin de diversifier les propositions (concerts, événements sportifs, visites...).



Pour connaître la programmation 2025, vous inscrire aux sorties proposées ou pour toute suggestion, une seule adresse : culture@nivigne-et-suran.fr

Stéphane Moreau

Les Temps d'Activités Périscolaires (T.A.P.)

Cette année encore, malgré la suppression de l'aide financière de la part de l'État, la municipalité de Nivigne et Suran a tenu à poursuivre les T.A.P.

Le T.A.P. est un temps d'activités organisé et pris en charge par la commune, en prolongement de la journée de classe.

Ces activités visent à favoriser l'accès de tous les enfants aux pratiques culturelles, artistiques et sportives.

La commission communale T.A.P. propose aux vingt-deux élèves inscrits, de la moyenne section au CM2, de bénéficier d'activités de découverte et d'enrichissement culturel.

Pour cette nouvelle année scolaire :

- **Marjolaine Dubois, éducatrice spécialisée**, animera des séances "éveil corporel et motricité". Elle va travailler sur les mouvements corporels et les postures inconscientes (réflexes archaïques) afin de remettre le mouvement au centre des apprentissages.
- **Gaëlle Poupon, artiste plasticienne spécialisée en dessin, peinture et modelage** animera des séances créatives d'arts plastiques afin d'éveiller les graines d'artistes qui sommeillent au fond de chacun.
- **Christelle Lagarde**, bien connue sur notre commune comme **fileuse de verre, chanteuse et animatrice d'activités artistiques**, animera des séances d'activités manuelles afin d'affiner la dextérité des enfants et apprendre à avoir confiance en soi.

Virginie Meuzy

Informations communales

À l'école

Les projets de l'école 2023-2024, par les élèves de CM1-CM2 :

- Le carnaval

"Le carnaval a lieu en février. On peut se déguiser, se maquiller. Après le défilé, on brûle le bonhomme hiver, puis il y a le goûter. À la fin, on joue tous ensemble."

- Le Cross

"Tous les ans, à la fin du mois d'avril, toute l'école participe au Cross. Il y a 10 équipes et deux temps. D'abord, on court, et les autres donnent les élastiques. Puis les rôles sont inversés. Les élèves courent pendant un temps donné suivant leur classe, les élèves de maternelle ont un petit temps. Le but est de faire le plus de tours possibles."

- Le spectacle de Sylvain

"On a chanté avec l'école de Simandre et avec MusiKar. On a fait un spectacle devant tous les parents des enfants présents. On a chanté six chansons et on a dansé

avec les parents. Il y avait plein d'instruments. La veille, le samedi, on s'est entraîné tous ensemble, et Aline nous a aidés à chanter et à danser. C'était trop trop bien."

- Le lynx à Rosy

"On a été invité au château de Rosy par la fédération des chasseurs. Quand on est arrivé, ils nous ont expliqué comment cela allait se passer. Il y avait deux groupes : un en haut et un en bas. En haut, il y avait une salle où on devait retrouver le nom des oiseaux empaillés, puis ce que mangeaient d'autres animaux empaillés (lynx, loup, sanglier...). En bas, il y avait l'exposition sur le lynx avec des panneaux où on devait retrouver le lynx, le chasseur... À la fin, on a joué à un quizz et on a gagné des porte-clés."

- La sortie au Planétarium

"Le planétarium est situé à Vaulx-en-Velin. L'exposition était sur

deux étages : un avec les planètes et l'autre avec les fusées ou les machines. Quand on marchait, par terre les planètes disparaissaient, et des informations apparaissaient comme leur composition gazeuse. Nous sommes aussi allés dans le dôme où nous étions installés dans des sièges inclinés vers le haut. Là, le ciel étoilé était projeté et une personne nous a expliqué plein de choses, comme des techniques pour repérer les constellations."

- La fête de l'école

"Cette année, on a fait des mini jeux olympiques dans la cour de l'école et sur le city-stade avec toute l'école. Pour décorer, on avait fait des dessins sur les jeux olympiques. Tous les élèves qui ont participé ont gagné une médaille. Après, il y avait un repas sous le préau, organisé par le Sou des Ecoles et la Cantine scolaire."

Pour retrouver toutes les infos sur l'école :
nivigne-et-suran.fr / rubrique vie scolaire



Des démarches de l'Agglomération sont proposées en ligne

Le site [grandbourg.fr](https://mesdemarches.grandbourg.fr) s'enrichit de nouveaux services en ligne avec le portail "Mes démarches". L'Agglomération se rapproche ainsi des habitants, en leur permettant de réaliser certaines démarches, demander des informations et signaler des dysfonctionnements.

Compétente dans de nombreux domaines, elle crée un guichet de service public dématérialisé. Les services sont classés en neuf thématiques. Réserver des cours à la piscine Carré Tonique, demander un bac à déchets, un diagnostic assainissement, postuler à un emploi... sont quelques-uns des services proposés.

Simple, facile d'utilisation et rapide

Pour l'utilisateur, l'utilisation du portail est simple et rapide : une adresse mail suffit pour faire une demande. L'utilisateur est informé du traitement de sa demande en temps réel par des notifications qu'il reçoit sur sa messagerie. Les formulaires en ligne assurent la transmission au bon interlocuteur et simplifient les échanges avec l'Agglomération.

<https://mesdemarches.grandbourg.fr/>



En chiffres

33 : Le nombre de démarches accessibles. Au fil des mois, le portail va s'enrichir de nouveaux services. À suivre sur grandbourg.fr.

683 : Le nombre de demandes enregistrées de juillet à octobre, auxquelles il faut ajouter 30 signalements.

Mis en service le 1^{er} juillet 2024, le portail Mes démarches répond à un vrai besoin des citoyens. Parmi les demandes enregistrées : **354** concernent l'eau potable et l'assainissement, **111** les déchets, **54** l'assainissement et **77** les transports et la mobilité.

Grand Bourg Agglomération propose des composteurs

Le saviez-vous ? Plus de 65% des habitants de Grand Bourg Agglomération* trient déjà leurs biodéchets. Et vous ? Le service Gestion des déchets met à disposition des composteurs individuels et collectifs.

Vous êtes un particulier ? Faites l'acquisition d'un bac en bois ou en plastique contre une participation de 25 €.

Vous êtes un collectif ? Copropriété, association, entreprise : si vous remplissez les conditions requises, profitez de la mise à disposition gratuite de composteur(s) en bois.

Commander son composteur : une démarche à faire en ligne

Pour obtenir un composteur, il faut se rendre sur le site grandbourg.fr et cliquer sur le logo Mes démarches. Dans la rubrique Déchets, choisir Je réserve un composteur. La remise du bac se fait sur rendez-vous, à Viriat (au service Gestion des déchets à la Cambuse), à Montrevel-en-Bresse ou à Saint-Trivier de Courtes.

Grand Bourg Agglomération propose une formation d'une vingtaine de minutes à toutes les personnes qui s'équipent : des informations et conseils pour savoir comment composter, où et comment installer son bac, favoriser la réussite du compost.

Les composteurs individuels		
	Composteur bois	Composteur plastique
		
Volume utile	420 litres	390 litres
Largeur	82 cm	80,1 cm
Profondeur	91 cm	80,1 cm
Hauteur	73,5 cm	94,6 cm
Poids	41 kg	16,1 kg

Plus d'informations :
Service Gestion des déchets
Tél. : 0 800 86 10 96 (numéro gratuit).

* Etude réalisée par Grand Bourg Agglomération sur 16 000 foyers

Commémoration

13 juillet 2024 : Commémoration du 80^e anniversaire des exactions de l'armée allemande sur le village de Chavannes sur Suran

À Pouillat, Michel CHAUPUIS et son épouse n'ont pas économisé leur énergie depuis plusieurs années pour retrouver, signaler et expliquer le site du Camp de Nivigne.

Ce travail de mémoire nous a paru très important à compléter sur notre commune, et dès début 2023, la commission patrimoine s'est investie pour cet objectif.

Avec la participation de Bernard Michelletti, historien et fils de résistant, Claude Meynal, fils de Jacques qui a été le premier chef du maquis de Nivigne, une conférence sur le thème **"Le Revermont dans la Résistance"** a été organisée à la médiathèque le 10 juin 2023.

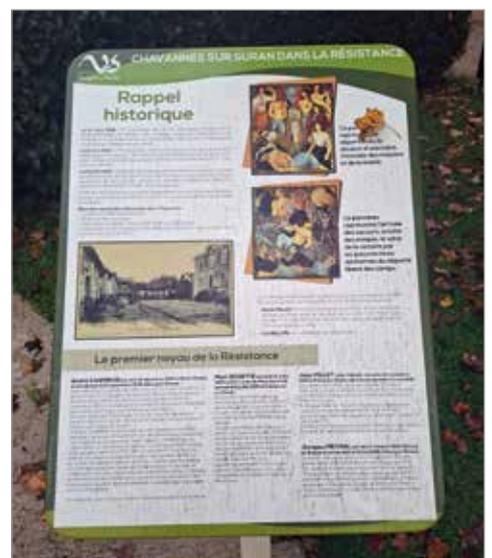
Ensuite, la mise en lumière du sentier conduisant au camp de Nivigne depuis Ceillat et des principaux sites de résistance sur la commune a été imaginée.

C'est ainsi que le fléchage du sentier et quatre panneaux explicatifs ont été installés sur les sites emblématiques : parachutage à Foy, infirmerie et camp de jeunesse à Rosy, départ du sentier à Ceillat et place de la mairie à Chavannes.

Un flyer sur le parcours découverte retraçant ces différents sites a été édité et mis à disposition du public.



À noter que la commune a obtenu la labellisation nationale au titre du 80^e anniversaire de la libération.



Déroulement de la journée du 13 juillet 2024

À partir de 9 heures, randonnée de 8 km "sur les traces du Maquis" au départ de Ceillat jusqu'au camp de Nivigne. Le beau temps aidant, une petite centaine de marcheuses et marcheurs y ont participé. **Le groupe Cristal 7** s'est investi activement pour cette marche. Une collation les attendait près de la source avant de redescendre.



Commémoration

À partir de 17 heures, un diaporama de 30 minutes, réalisé remarquablement par René Borrel, a été diffusé en salle du conseil. Trois séances ont été nécessaires pour satisfaire la curiosité des 250 personnes intéressées.

Une exposition de photos et de documents d'époque par la commission patrimoine ainsi qu'une table thématique de la médiathèque ont été installées.

La reconstitution d'un camp de maquisards et la présentation de véhicules anciens étaient présentes dans la cour de l'école.



À partir de 18h30, la cérémonie commémorative proprement dite a débuté par le discours d'introduction du maire, Bernard Prin. Elle a été suivie par la lecture des témoignages par une dizaine d'intervenants reprenant les récits des femmes et des hommes qui ont connu cette triste période de notre commune, notamment les 12 mars, 12 avril et 12 juillet 1944.

Ces différentes allocutions ont été accompagnées de chants et de musique.

La cérémonie officielle s'est terminée par un dépôt de gerbes au monument aux morts.



Devoir de mémoire

Tout au long de cette journée, les membres de la commission patrimoine se sont attachés, au travers des témoignages, des rencontres, des expositions, des films, à perpétuer la mémoire de celles et ceux qui vécurent les moments difficiles qu'a traversés, voilà 80 ans, notre village.

Puissent les générations futures se souvenir encore et toujours de notre Histoire.

Remerciements

La commission patrimoine de la commune tient à remercier chaleureusement tous les participants à cette commémoration qui ont permis que cette journée soit une belle réussite :

- **L'association Cristal 7** d'Attignat, **l'ARCMA** de Chavannes sur Suran, les **chanteuses et chanteurs** amateurs des communes voisines associés au chœur de Corveissiat, **Arc en Ciel**, les **musiciens de l'Echo du Suran** de Villereversure, **les pompiers** et **tous les intervenants**, qui par leurs témoignages, ont fait revivre ces périodes difficiles.
- Et merci au **public** très nombreux venu y assister, ainsi qu'à la petite centaine de randonneurs qui a regagné la source du maquis depuis Ceillat.

Organisation des secours en France : toute une histoire

La lutte contre les incendies a longtemps été à la charge des habitants ou confiée à des corps non spécialisés.

Très tôt, des corporations, des groupes d'intérêts, des individus ont uni leurs moyens, humains et financiers, pour la sécurité commune en matière d'incendie et de secours.

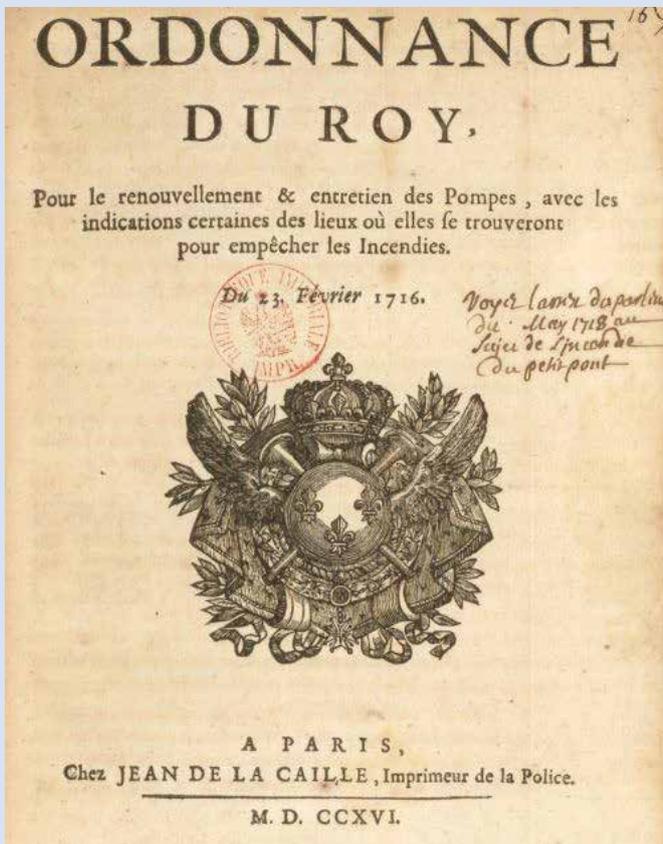
De Charlemagne à Napoléon I^{er}

En France, "l'organisation" des secours remonterait à l'an 803 sous le règne de Charlemagne. L'empereur instaure le "guet", une sorte de service assuré la nuit par les bourgeois dans le but de prévenir les fléaux pouvant les menacer (vols, violence et bien sûr incendies). Cette prescription tombera dans l'oubli jusqu'en 1254 où le "guet" sera rétabli.

En 1670, une ordonnance de police enjoint les maçons, charpentiers et couvreurs à déclarer leur lieu de domicile et celui de leurs compagnons aux commissaires de quartier, afin que ces derniers puissent les requérir en cas de sinistre.

C'est au **début du XVII^e** siècle que l'on voit apparaître les premières pompes à incendie, notamment en Allemagne et en Hollande.

Voulant suivre ces avancées technologiques, Louis XIV accorde en **1699** à François Mouriez du Périer, directeur des pompes de Paris, le "privilège exclusif pour faire construire et fabriquer une pompe propre à éteindre le feu."



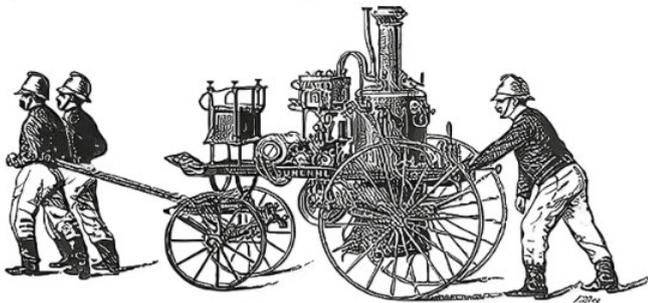
Le 23 février **1716**, une ordonnance du roi prévoit que François Mouriez du Périer fournisse 17 nouvelles pompes qui, avec 13 anciennes, forment un total de 30 placées sous les ordres du Lieutenant Général de police. Au total, 60 gardiens sont chargés "de les servir et de les faire jouer...". Ainsi est créé le premier corps de "garde-pompes". Ils sont dotés d'un uniforme et d'un drapeau. Si ce service fait preuve d'efficacité pendant plusieurs années, son organisation se délite sous la Révolution.

Dès lors, le service des pompes va présenter les principaux traits d'un service public : la continuité, l'adaptation aux besoins, le respect de l'égalité des administrés à en bénéficier. Un fonds annuel lui sera consacré sur le trésor royal.

L'histoire des sapeurs pompiers

Par ordonnance du 11 mars **1733**, Louis XV prescrit la gratuité des secours en cas d'incendie. La France s'équipe peu à peu de ces nouvelles pompes et les villes établissent des ordonnances, définissant les précautions à prendre pour éviter la naissance et la propagation des incendies (ramonage des fours, règles de construction des cheminées et des toitures, avec prohibition de la paille et l'utilisation des tuiles...).

En **1781**, apparaissent les premières pompes à vapeur (pression constante, portée supérieure, suppression de la fatigue des servants).



Fondée en **1789** lors de la Révolution et placée sous l'autorité des communes en **1790**, la Garde nationale est une milice armée, constituée des citoyens actifs âgés de 20 à 60 ans.

La loi du 16-24 août **1790** précise les missions confiées aux maires : "Le soin de prévenir par des précautions convenables et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature,

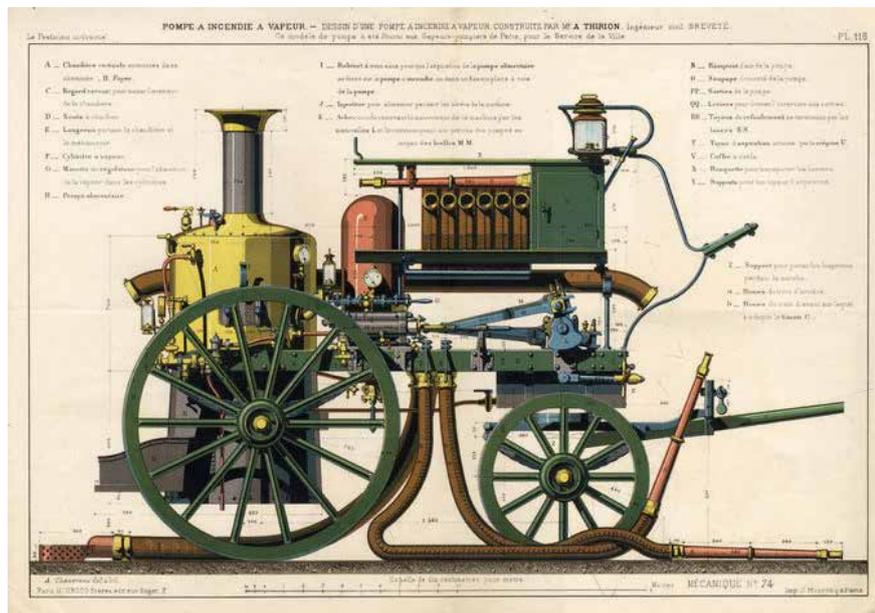
tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre et de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure."

Par ailleurs, à la suite de l'incendie de l'ambassade d'Autriche à Paris, Napoléon I^{er} crée la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris, par décret impérial du 18 septembre **1811**. La constitution d'un corps militaire sous l'autorité du préfet de police avait pour objectif de garantir l'efficacité du service et la loyauté de ses agents.

Dissoute par Charles X, elle est reconstituée par la loi du 22 mars **1831** qui prévoit la constitution de corps communaux de sapeurs-pompiers. A cette occasion, le gouvernement procède à un recensement des sapeurs-pompiers : on en dénombre 55 000, dont 45 000 équipés.

La garde nationale est dissoute par la loi du 25 août **1871**, mais son article premier prévoit le maintien des corps de sapeurs-pompiers "jusqu'à ce qu'un règlement d'administration publique ait pourvu à l'organisation générale de ces corps". Cette organisation des corps de sapeurs-pompiers n'interviendra qu'en **1875**.

Ainsi, pour la première fois, la responsabilité des pouvoirs publics était solennellement affirmée.



Ces principes furent réaffirmés dans la loi municipale du 5 avril 1884 qui prévoit l'organisation de la lutte contre l'incendie et les secours dans le cadre communal.

Cette date marque le point de départ de l'évolution du cadre juridique des SDIS jusqu'à nos jours.

Et à Chavannes, fort de ses 1 100 habitants en 1863, que se passe-t-il ?

Nous retrouvons un courrier du Ministre de l'intérieur en date du **18 mai 1863**. On peut supposer que c'est la date de création de la Compagnie de Sapeurs Pompiers :

« Napoléon, par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français, à tous présents et à venir, Salut.

Sur le Rapport de notre Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'intérieur ; vu l'article 11 du décret du 11 janvier 1852, sur la Garde nationale, avons décrété et décrétons ce qui suit / Sont nommés aux grades et emplois ci-après dans la Garde nationale, les citoyens dont les noms suivent :

Epailly Joseph, Michel au grade de Capitaine

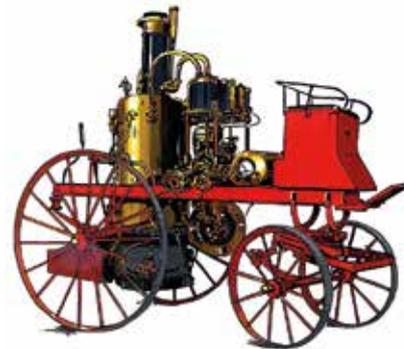
Françon Louis, Félix au grade de Lieutenant

Juilleron Marie Félix au grade de sous-lieutenant. »

La Compagnie de Sapeurs-Pompiers a un mandat de cinq ans et la Mairie s'engage à subvenir aux besoins de ladite Compagnie.

Le 8 mars 1864, on retrouve un message du Ministère de l'intérieur à l'attention du Préfet :

« Monsieur le Maréchal De Mac-Mahon, Ministre de la guerre vient sur ma demande, de donner l'ordre à M. le directeur d'artillerie à Lyon de mettre à votre disposition dans ses magasins : 50 sabres d'Infanterie, modèle 1819, armes destinées aux Sapeurs-Pompiers de la commune de Chavannes sur Suran. »



Extrait du règlement de la compagnie de Chavannes en 1866

Article 1^{er} : L'exercice de la pompe est de rigueur pour le premier dimanche de chaque mois, à dater du premier dimanche d'Avril jusqu'au premier dimanche de Novembre inclusivement. Cet exercice aura lieu pour les mois d'Avril, Octobre et Novembre à Septembre précisément à sept heures du matin et pour les autres mois à dix heures aussi du matin.

Néanmoins il sera loisir au Capitaine commandant la Compagnie de la réunir quand il le jugera convenable pour l'exercice de la pompe, dans ce cas il devra avertir chaque membre de la Compagnie au moins douze heures à l'avance.

Article 4 : Des réunions particulières pourront être commandées par le Capitaine pour le service de la pompe, soit pour tout autre exercice, chaque homme devra s'y rendre après avoir été convoqué individuellement douze heures à l'avance.

Article 6 : Seront punis d'une amende d'un franc ceux qui manqueraient à la

manœuvre de la pompe les premiers dimanches de chaque mois ou autre jour désigné par le Capitaine sans avoir préalablement obtenu une permission soit du Capitaine, du lieutenant ou du sous lieutenant.

La même amende de un franc sera applicable à celui qui ne se rendrait moins aux réunions particulières après y avoir été convoqué conformément à l'article 4 ci-dessus.

Les amendes seront payées entre les mains du sergent fourrier qui devra les réclamer dans les vingt jours, sous peine de les voir tomber à sa charge personnelle. Tout homme qui après la réclamation qui lui en sera faite refuserait de payer l'amende qu'il aurait encouru sera considéré comme démissionnaire et rayé immédiatement du contrôle de la Compagnie, ce dont il sera rendu compte à Mr le Maire de la Commune qui pourra poursuivre, contre le délinquant par toutes les voies de droit, le recouvrement des amendes auxquelles celui-ci aurait été condamné.

L'histoire des sapeurs pompiers

Le 21 avril 1874, par un décret du Président de la République, M. Perrin Jules est nommé Capitaine en remplacement de M. Bataillard.

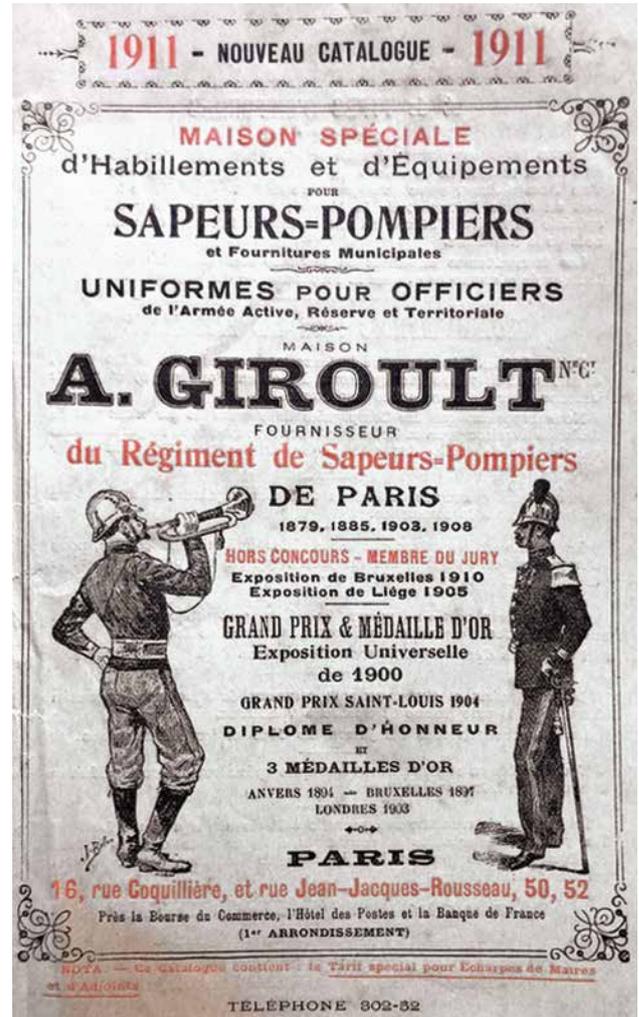
En 1882, il y a 41 Sapeurs-Pompiers à Chavannes.

Le 19 septembre 1886, le Maire de Chavannes, M. de Silan, écrit au Préfet : il s'agit, pour résumer les 2 pages du courrier, de la gratification des pompiers de 5,40 francs qui leur est allouée chaque année. Avec cette somme ils ont l'habitude de payer leur banquet. Le problème est que cette année, trois pompiers n'ont pas participé au banquet et réclament leur gratification. Autre problème, la somme totale a été versée au lieutenant de la compagnie qui n'est autre que l'aubergiste et qui ne veut pas redonner l'argent aux absents. Le Maire demande conseil au Préfet et propose qu'à l'avenir chaque pompier recevra sa gratification individuellement.

En 1898, les pompiers de Chavannes sont au nombre de 42.

Le 16 juin 1920 à Chavannes, suite à une délibération du Conseil Municipal qui s'engage sur 15 ans à pourvoir aux dépenses d'entretien d'une subdivision à l'effectif de 25 hommes, l'arrêté préfectoral qui suit entérine cette demande.

Le 12 août 1923, le Maire de Chavannes propose de munir les Sapeurs-pompiers de képis. La commande s'élève à 331 francs, soit 24 képis à 12 francs ; 1 képi à 18 francs et 1 képi d'officier à 25 francs.



La compagnie de Chavannes en 1904

Dès les années 1900, les citoyens se préoccupaient déjà de l'organisation de la défense incendie sur la commune, cela faisait déjà débat au sein du conseil municipal, ci-joint courrier adressé en 1904 par un groupe de citoyens à monsieur le maire de Chavannes.



MONSIEUR LE MAIRE,

Excusez-nous tout d'abord de la liberté très grande que nous prenons aujourd'hui de vous entretenir quelques instants; mais nous ne voyons pas d'autre moyen d'avoir le cœur net d'une foule de choses qui préoccupent, à juste titre, un grand nombre de nos concitoyens.

« Des explications, nous direz-vous, mais demandez-en à vos élus directs qui sont les conseillers municipaux, à ceux que vous avez nommés pour gérer les affaires de la commune à votre place ! »

Voilà la réponse très logique que vous pourriez nous faire. Soyez sans crainte, nous sommes trop respectueux de la hiérarchie pour ne pas avoir, au préalable, épuisé ce moyen d'être renseignés.

Devant l'aveu de nos élus qu'ils n'en savent pas plus long que nous-mêmes sur certains points, nous nous permettons, à cette heure, de passer outre, en espérant, suivant le vieux dicton populaire: « Qu'il vaut mieux s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints. »

Ceci dit, entrons, si vous le voulez bien, dans le vif de la question, et puisque, malheureusement, nous ne pourrions traiter tous les sujets à la fois, procédons par ordre et abordons premièrement celui qui est d'actualité aujourd'hui, c'est-à-dire la formation d'une Compagnie de Sapeurs-Pompiers.

Formation d'une Compagnie de Sapeurs Pompiers

Comment se fait-il, Monsieur le Maire, qu'un homme qui a derrière lui, comme conseiller municipal, 183 électeurs, et comme Maire, l'unanimité des voix du conseil, ne puisse trouver, dans une commune de l'importance de Chavannes, 30 à 40 citoyens de bonne volonté pour former une compagnie de Sapeurs Pompiers ?

La raison en est bien simple. Elle provient de l'écoeurement qu'éprouvent tous les hommes de bon sens en voyant votre manière de faire, toujours la même, toujours l'autocratie la plus absolue en toutes choses, toujours la pratique du « tout pour moi, rien autres » qui semble être votre devise.

Quel but vous proposez-vous en formant une Compagnie de Pompiers? Visez-vous la sécurité générale de la Commune, comme cela devrait être? Envisagez-vous l'avantage et l'honneur qu'elle aurait de la posséder nombreuse et unie?

Non ! N'est-ce pas ? Car, dans ce cas, vous n'aviez qu'à faire appel à tous les hommes valides de 21 à 45 ou 50 ans, sans exception, par voie d'affiches, de publications ou de toute autre manière, et les convoquer à la Mairie pour une réunion préparatoire.

Vous auriez trouvé, non pas 20 pompiers racolés par tous les moyens comme vous l'avez fait, mais 50, 60 hommes, tant que vous auriez voulu, à la condition de les laisser choisir librement leurs chefs.

Les hommes ne manquent pas dans la commune; nous avons assez d'anciens sous-officiers, brigadiers et caporaux rentrés du service militaire pour former les cadres sérieux d'une Compagnie qui en serait vraiment une.

Seulement, vous n'en voulez pas de ceux-là ! Vous avez peur qu'ils soient trop indépendants ! Ce qu'il vous faut, ce sont des hommes à vous, à qui vous faites donner les galons, et le reste recruté au petit bonheur, pour faire nombre, tout simplement. Ce que vous cherchez c'est uniquement à avoir une ombre, un semblant de Compagnie pour le 14 Juillet, de façon à pour

voir parader devant la galerie, avoir le plus possible de 6 francs par tête à faire dépenser à nos frais dans un banquet où vous lèverez votre verre à la... nouvelle et... vaillante?? Compagnie (cliché habituel). Mais si cette Compagnie se disloque le lendemain, cela vous est parfaitement égal, n'est-ce pas ?

Il faut croire que vous aimez la nouveauté, car l'année dernière déjà, vous avez porté un toast à... la nouvelle... cette année, ce sera encore à... la nouvelle... et ce n'est pas fini, si vous continuez à vous y prendre de la sorte.

Vous n'aurez jamais (à part une dizaine de pompiers véritables qui seront pour ainsi dire tenus à la Compagnie par ordre, parce qu'ils auront peur de vous déplaire) que des figurants plus ou moins « nouveaux », à habiller des effets de la commune à chaque 14 Juillet, et plus ou moins de galons à coudre à ces effets pour mieux les faire accepter, mais jamais vous n'aurez une Compagnie sérieuse, tant que vous voudrez introduire les rancunes personnelles et la politique dans sa formation.

Afin de préciser ces dernières lignes, pourriez-vous nous dire pourquoi le garde-champêtre, que vous avez fait passer à domicile, a omis quatre ou cinq jeunes gens du bourg de Chavannes, qui seraient parfaitement allés à la réunion s'ils avaient été prévenus ?

Des hameaux, nous ne disons rien, car nous ne savons pas si vous avez agi chez eux avec la même partialité et nous ne voulons apporter ici que des faits probants, des choses sûres.

A la session de mai du Conseil municipal, vous avez demandé aux Conseillers de bien vouloir s'occuper « chacun dans leur sphère » à trouver des adhérents pour la Compagnie. Nous pourrions vous en citer qui auraient pu décider 20 hommes, au moins, à y rentrer, et qui n'ont pas même été prévenus du jour de la réunion.

Ceci est bien la preuve éclatante que vous avez voulu faire tout seul. En aviez-vous le droit ? Nous répondrons : non. En effet, si voulez bien consulter le nouveau décret du 10 novembre 1903, vous y lirez :

« Article 10. – L'admission est prononcée :

« S'il s'agit d'un corps à créer ou à réorganiser, par une Commission composée du Maire ou de son adjoint, Président, de deux membres du Conseil municipal, nommés par le Conseil, et de quatre délégués choisis par le Préfet... »

Vous pourriez, au besoin, nous dire que deux des citoyens présents dimanche 5 juin, à la manœuvre de la pompe, étaient délégués par le Préfet pour recevoir la Compagnie, mais où sont les deux membres du Conseil, nommés par les Conseillers municipaux ? Vous êtes assez fort sans ceux-là, n'est-ce pas, et, à part leur signature sur le registre des délibérations, vous pouvez vous passer d'eux ?

Voyons, M. le Maire, est-ce que, par hasard, vous vous asseyez sur les règlements et pensez-vous que votre Compagnie est formée d'une manière régulière ?

Vous avez récusé une liste de gradés présentée alors par la Compagnie et sur laquelle ne figurait pas un homme dont les états de services ne justifient pas un avancement aussi rapide et dont tous les titres se réduisent à être le neveu de... son oncle. En donnant ce seul prétexte à votre refus, n'avez-vous pas démontré que l'accaparement des privilèges pour vous et les vôtres est votre seule ligne de conduite ?

L'histoire des sapeurs pompiers

Nous n'avons rien dit plus tôt, car avant le 1er mai, cela aurait semblé du battage électoral. Nous avons voulu laisser les électeurs libres de vous donner la leçon qui leur conviendrait. Ils vous l'ont donnée en faisant triompher des candidats dont vous connaissez le programme, si bien défini par rapport à la question qui nous occupe: c'était l'appel à la concorde et le groupement de toutes les bonnes volontés pour la formation d'une compagnie solide.

Nous pensions qu'à défaut de bon vouloir et d'impartialité, la crainte serait pour vous le commencement de la sagesse et que vous resteriez pas sourd à ce partiel avertissement du suffrage universel qui réclamait la concorde.

Nous avons cru que le verdict du 8 mai, en vous privant des indications ouvertes qui vous guidaient jusque-là, vous aurait engagé à ne plus suivre dans l'avenir ces mêmes conseils donnés d'une manière occulte.

Nous nous sommes trompés. Trois semaines après, votre premier acte est un défi jeté à l'opinion publique et un ferment de discorde semé dans la commune.

Nous laissons à la bonne foi de chacun le soin d'apprécier votre conduite.

La Pompe à Incendie

Et encore bien plus que celle de la formation de la compagnie, la question de la pompe à incendie devrait être capitale pour quiconque aurait un peu de jugement et de prévoyance.

Un effet, nul ne peut répondre du lendemain, la pompe est appelée à fonctionner au moment où on s'y attend le moins.

Les pompiers, à la rigueur, peuvent s'improviser en face du danger, pour un matériel mal en ordre, il est trop tard, l'expérience nous l'a malheureusement prouvé au sinistre de Chavuisiat-le-Grand que chacun a encore présent à la mémoire.

Nous avons eu la honte de voir la pompe de Chavannes absolument au-dessous de son rôle et la douleur de constater que, sans le dévoué concours des compagnies voisines, elle aurait été impuissante à circonscrire l'incendie.

La commune peut être fière d'un tel état de choses !

Et pour arriver à un résultat pareil, les contribuables ont cependant dépensé, il y a six ans, beaucoup d'argent.

Ici, nous voudrions pouvoir préciser et citer des chiffres. Mais la comptabilité de la commune de Chavannes étant devenue, depuis quelques années, une chose sacro-sainte sur laquelle nul profane ne porter les yeux (les conseillers que nous nommons pour administrer nos deniers n'ayant pas même le droit de la consulter et devant se contenter «d'à peu près» sous peine d'excommunication) laissons, pour le moment, dormir les factures sous la poussière des archives et disons seulement que l'équipement des pompiers, la remise à neuf de la pompe et l'achat d'une cinquantaine de mètres de tuyaux de toile, ont dû former, comme total, une somme respectable.

Cet argent jeté sans compter, à quoi a-t-il servi ? Ces tuyaux coûtant si cher, que sont ils devenus ?

Pour dire la vérité aux contribuables qui ont dû tant peiner pour gagner cet argent, les tuyaux ont simplement «pourri» faute des soins les plus élémentaires.

Il y a cependant une certaine somme inscrite annuellement au budget de la commune pour les frais d'entretien de la pompe et des ses accessoires. Nous demandons respectueusement à M. le Maire, ce que cette somme sert à entretenir, du moment que la pompe n'est pas entretenue ??

S'il nous démontre, pièces en mains, que réellement elle a été allouée *intégralement* pour l'usage auquel elle est destinée, il n'aura plus qu'à nous dire s'il a délégué quelqu'un pour surveiller cet entretien ou s'il l'a surveillé lui-même? Il avait le garde-champêtre à sa disposition pour veiller à ce que le travail essentiel du séchage des tuyaux soit exécuté après chaque essai de la pompe (6 fois par an !) puisqu'il y avait un homme payé pour le faire. Le devoir du maire était d'y tenir la main, s'il avait eu le moindre souci des intérêts de la commune. C'est pourquoi nous le rendons responsable de la perte des tuyaux de toile et de la désorganisation du matériel.

A ceux qui nous disent que la pompe est trop vieille et qu'il faudrait en acheter une neuve, nous répondrons :

1° Que, ne connaissant pas l'état actuel des finances de la commune et n'ayant pas l'espoir d'en avoir connaissance, nous ne pouvons dire si ce sacrifice serait possible pour le moment

2° Que le meilleur outil, quand il est mal entretenu, mal conduit, fera toujours de la mauvaise besogne et que la pompe actuelle pourrait encore rendre des services si M. le Maire le voulait bien.

Il n'aurait pour cela qu'à transformer la somme dépensée pour... « l'entretien », qui, vu l'entretien que nous en obtenons, a plutôt l'air d'une simple gratification, à la transformer, disions-nous, en une juste rémunération d'un travail fait consciencieusement par des ouvriers d'un métier se rapprochant le plus possible du service qu'il y a à faire.

Mais, Monsieur le Maire, en admettant qu'il comprenne cela, se gardera bien de rien changer et nous pouvons être tranquilles. Il en sera de la pompe comme des pompiers, les justes revendications des contribuables ne prévaudront pas contre son absolutisme intransigeant. Nous continuerons de payer pour ne rien avoir.

Pour terminer, permettez-nous, Monsieur le Maire, de vous poser encore une dernière question.

Puisque, au cours de cet entretien, il a été fait allusion au banquet du 14 Juillet, ne pensez-vous pas qu'il serait juste et raisonnable : ou, de le mettre en adjudication, ou, ce qui serait encore bien mieux, que chaque débitant de la Commune ait son tour pour le service

Tous paient également une patente pour exercer leur profession et sont ainsi une source de revenus pour la Commune ; ne serait-il pas équitable que tous aient le droit de travailler pour elle ?

L'une et l'autre des solutions que nous vous soumettons respectueusement ne pourraient faire que de ramener l'harmonie et la bonne entente entre tous vos administrés, sans distinction d'opinions.

N'oubliez pas que le 14 Juillet est une Fête Nationale, c'est-à-dire à tous, et qu'il faut saluer en elle l'aurore de la belle et noble devise, malheureusement délaissée par quelques uns : *Liberté - Égalité - Fraternité*. Ces trois mots sont tout un programme, ce programme a toujours été et sera toujours le nôtre.

Quelle que soit l'étiquette sous laquelle un homme place ses convictions politiques, tout citoyen éclairé et loyal ne reconnaîtra, pour un vrai *républicain*, que celui dont les actes seront en conformité avec cette devise.

Nous allons clore, M. le Maire, cette lettre déjà longue et déposer la plume pour cette fois-ci, en espérant que nous n'aurons plus à la reprendre sur le même sujet.

Recevez, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

Un Groupe de Contribuables
soucieux de l'intérêt général.

Dossier

Dans les années qui ont suivi, une compagnie de sapeurs pompiers était toujours en activité sur la commune de Chavannes, mais sur cette période d'une vingtaine d'années la commune ne possède plus de documents relatifs au fonctionnement de la compagnie puisque les archives de la commune ont été détruites lors de l'incendie de la mairie le 12 juillet 1944 par l'armée allemande.

Ce n'est qu'à partir des années **1946/1947** que nous retrouvons trace des premières délibérations du conseil municipal de Chavannes se préoccupant de l'organisation des secours incendie sur le secteur.

Par délibération du conseil municipal en date du 22 juin 1947, le maire André CHAMBON sollicitait le Préfet de l'Ain pour la mise en place d'un centre de secours sur le territoire de la commune de Chavannes.

Par arrêté du **26 janvier 1948**, le Préfet de l'Ain fixe à Chavannes sur Suran le siège du centre de secours contre l'incendie n°8.

Lors d'une délibération en date du **8 février 1948**, le maire expose qu'il est indispensable pour assurer le bon fonctionnement de ce centre d'acquérir un matériel moderne de défense contre l'incendie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote l'achat d'une pompe GUINARD et d'un camion FORD V8 pour un montant total de 1069157fr (anciens francs).

La commune sinistrée par les représailles allemandes dans ses propres biens, ne disposant pas des

ressources suffisantes pour l'acquisition du matériel, décide de faire une demande de subvention à l'État. Dans le même temps, le conseil vote l'inscription, au budget communal, de l'intégralité de la dépense permettant de réaliser cet achat, sans attendre l'aide immédiate de l'État, en souscrivant un prêt pour l'achat de l'ensemble du matériel.

Pendant 19 années et **jusqu'en 1967**, Chavannes sera centre de secours pour le secteur de la vallée avec un effectif de plus ou moins 25 pompiers.

Durant cette période, la mission principale du centre de secours était la lutte contre les incendies qui nécessitait l'organisation des manœuvres mensuelles pour vérifier le bon fonctionnement du matériel et l'entraînement des sapeurs à la manipulation de ce matériel.

Mais les pompiers pouvaient également participer à certaines tâches ou corvées, comme le creusement des fosses dans le cimetière pour les sépultures, et porter les cercueils des morts de la commune en l'absence de corbillard et pompes funèbres.



L'histoire des sapeurs pompiers

Dans sa séance du **13 janvier 1967**, le Conseil Général, sur proposition de l'inspecteur départemental des Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), demande la dissolution du Centre de Secours de Chavannes sur Suran qui redevient Corps de Première Intervention. Le Centre de Secours étant transféré sur la Commune de Corveissiat.

La commune de Chavannes, par délibération de son conseil municipal en date du **21 avril 1967**, accepte cette modification, en indiquant que le fourgon incendie normalisé, acquis par la commune avec subvention, restera sa propriété.

Dès lors, le Corps de Première Intervention (CPI), c'est-à-dire non financé par le département et donc exclusivement à la charge de la commune, est formé et perdure depuis cette date. Charles PRIN succède à Émile MATHIEU et devient chef de corps avec un effectif de 18 pompiers. Effectif quasi constant jusqu'au milieu des années 1980, les pompiers placés sous la responsabilité de la commune

rendaient de nombreux services. On pouvait par exemple leur demander d'intervenir sur les réseaux d'assainissement pour déboucher les canalisations, ils participaient aux différentes commémorations (8 mai, 14 juillet, 11 novembre) et à l'animation des festivités du 14 juillet (pots cassés, courses en sac...).

À partir des années 1980, la nature des interventions des sapeurs pompiers a évolué et évolue encore, notamment beaucoup plus de secours à personne suite à des accidents de la route, accidents ménagers ou malaises. Cette évolution a nécessité la mise en place de formations, organisées par le SDIS, pour permettre aux sapeurs pompiers d'intervenir avec efficacité et sécurité pour les personnes secourues.

La commune a dû aussi s'adapter en participant financièrement, par exemple à la formation du Chef de Corps, en achetant de nouvelles tenues, de nouveaux matériels (ex. appareil respiratoire...) ainsi qu'un nouveau véhicule plus adapté aux interventions en remplacement du vieux véhicule Ford en 1990.



Il a fallu aussi adapter les locaux de la caserne pour stocker le matériel et permettre aux sapeurs pompiers d'avoir des locaux répondant à certaines normes d'hygiène, de sécurité et d'accueil pour le personnel féminin.

Car notre compagnie se féminise ! Récemment, deux jeunes filles sont venues rejoindre Kamila HENRY,

intégrée en 2019. L'intégration de la première femme au sein du corps des Sapeurs-Pompiers de notre commune date de 2004.

Notons qu'en France, l'intégration des femmes dans le corps des Sapeurs-Pompiers est effective depuis seulement 1976 !

Le déclenchement des interventions a aussi évolué avec notamment la fin du déclenchement systématique de la sirène la nuit, puisque nos sapeurs pompiers sont équipés de Bip individuel qui leur permet d'être alertés directement et personnellement en cas d'intervention.

Aujourd'hui, l'organisation des services de secours et d'incendie dans le Département de l'Ain est la suivante :

Le SDIS :

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le Service départemental d'incendie et de secours de l'Ain est un établissement public autonome depuis 1955, placé sous la responsabilité du Conseil Départemental, basé à Bourg-en-bresse, compétent au niveau départemental pour assurer les missions de sécurité civile, et financé à la fois par le département et les communes.

Le SDIS est placé sous une double autorité :

- du Préfet et des maires pour les questions d'ordre opérationnel, dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs d'une part,
- et du Président du Conseil Départemental pour la partie administrative et financière d'autre part.

Les CIS :

Centres d'Incendie et de Secours

Il y en a 57 qui sont répartis sur le département dans 4 groupements territoriaux (Bresse, Bugey, Dombes, Monts-Jura). Leurs installations (matériel, bâtiments, habillements, véhicules...) sont financées par le département.

Leurs personnels sont des volontaires, mais indemnisés sous forme de vacations lors des interventions.

Notre commune dépend du **Centre d'Incendie et de Secours de Corveissiat** et du groupement territorial Bresse.

Les SLIS :

Services locaux d'Intervention et de Secours

Ce sont les compagnies rattachées aux CIS (Centre d'Incendie et de Secours). Leur existence (voir leur maintien) dépend exclusivement de la volonté "politique" du conseil municipal. L'intégrité des charges inhérentes à ce service communal est à la charge du budget communal (habillement, matériel, véhicule, locaux...). Certains matériels peuvent être subventionnés par le SDIS. Les personnels (pompiers) sont sous la responsabilité de la commune et assurés par la municipalité. Elle accompagne leur carrière, leur formation, leurs aptitudes physiques... en lien avec le SDIS.



Nos pompiers sont volontaires, non rémunérés.
La proximité d'un service local et sa rapidité d'action sont des atouts pour nos communes excentrées.

Enfin, comme la plupart des compagnies de sapeurs-pompiers, nos personnels sont regroupés autour d'une amicale pour créer du lien entre les pompiers actifs et retraités. Cette amicale fonctionne comme toutes les associations de notre commune (et peut occasionnellement participer à l'achat de matériel complémentaire).

Notre Service Local d'Intervention et de Secours compte à ce jour 10 sapeurs-pompiers formés et opérationnels. Ce nombre est le nombre minimum exigé par le Service Départemental pour maintenir un service local.

Le renouvellement de certains membres, atteints par l'âge limite, les mutations professionnelles ou d'autres raisons personnelles, exige de recruter de nouveaux volontaires désireux de s'investir et de se rendre utiles auprès des habitants.

Quelques-uns des chefs de corps ayant exercé au sein de la compagnie de Chavannes :

Maître Epailly Joseph (1864), **Jules Perrin** (1874), **Félix Varéon** (1882), **M. Bataillard**, **Firmin Batteau** (1904), **Félix Barbier**, **Benjamin Reydellet** (1954), **Emile Mathieu** (1959), **Charles Prin** (1967), **Daniel Léobal** (1976), **Gérard Vuillot** (1983), **David Bonnier** (depuis 2015)...

Nous avons la chance d'avoir pu recueillir les témoignages des chefs de corps de ces dernières années :

Charles PRIN (chef de corps de 1967 à 1976)



« Parmi les faits les plus marquants, Charles se souvient de cet incendie très violent de la maison Hertrich située à l'extrémité Nord de la rue du Chapitre, au croisement de la rue des Orchidées, en face de l'hôtel du Nord. Cette maison a disparu.

En ce début de nuit du mois de janvier 1971, l'hiver était glacial. On a installé la motopompe à proximité du petit Suran. Il a fallu d'abord casser la glace (la rivière était gelée !). Dans la précipitation, nous avons omis de placer la crépine sur le tuyau d'aspiration et le corps de pompe a été complètement détérioré tant il avait aspiré du sable grossier.

Mais décision avait été prise de continuer pour ne pas prendre le risque d'un hypothétique redémarrage de la pompe. Les flammes étaient impressionnantes. Nous avons réussi à protéger les habitations voisines en attendant les renforts des centres de secours voisins.

Je me rappelle de la fatigue des gars et puis, dès le lendemain, de ce superbe élan de solidarité de la population de Chavannes pour la famille sinistrée.

Concernant la motopompe à réparer, nous avons évidemment reçu les compliments circonstanciés du Maire...

Les manœuvres du dimanche matin se clôturaient toujours par un moment agréable de convivialité. Nous étions une petite vingtaine et l'Amicale jouait un rôle prépondérant pour la cohésion de l'équipe. On a fait de superbes voyages chaque année.

Parmi mes petits-enfants, deux garçons ont suivi la formation Jeune Sapeur Pompier dès le collège. Thibault est devenu pompier professionnel (en exercice en région lyonnaise à ce jour), et Victor pompier volontaire. La boucle est bouclée ! Quelle fierté !»

Daniel LEOBAL (Chef de corps de 1976 à 1983)

« Mon exploitation d'aviculteur courait des risques importants. Je pouvais avoir besoin des pompiers un jour... Mais on pouvait aussi avoir besoin de moi ! C'est comme ça que je suis

devenu pompier et responsable de la caserne très jeune.

Au-delà de notre vocation, de notre souci de rendre service à la collectivité, nous apprécions l'esprit d'amitié, de fraternité.

Les manœuvres dominicales, les nombreux services que l'équipe rendait à la commune (curage des égouts par exemple), les interventions mais aussi les moments de convivialité confortaient l'esprit d'équipe.

À cette époque, nous étions mobilisés pour participer au cross départemental des pompiers. Notre entraîneur Louis BOUJON maintenait les hommes en forme et les faisait courir tous les jeudis. Georges GRENAT était la locomotive du groupe (on pouvait même quelquefois s'arrêter boire la goutte chez l'habitant pendant l'entraînement).

En 1981, à Saint Paul de Varax, c'est la compagnie au complet (17 présents) qui a participé et nous avons remporté le challenge du nombre et beaucoup d'autres trophées que nous avons copieusement arrosés.

L'amicale a largement participé à l'animation de notre village : le bal du 13 juillet, "les pots cassés et autres animations du 14, le concours de belote etc...". Nous avons lancé les premiers repas dansants (plus de 200 repas servis). »

« **Gérard VUILLOT (Chef de corps de 1983 à 2014)**

J'ai accompagné une évolution sensible dans nos missions et la façon de servir. D'une période où il suffisait d'être volontaire, disponible pour rendre service, les exigences en formation se sont renforcées.

Progressivement, nos effectifs se sont réduits. Les manœuvres et le matériel ont évolué. Notre caserne s'est déplacée et agrandie.

Mais nous avons toujours conservé cet esprit de famille, de solidarité, de convivialité.

Bien entendu, nous avons vécu des situations douloureuses au travers de certaines interventions, mais je retiens aujourd'hui les bons moments partagés avec les copains. »

David BONNIER (Chef de corps depuis 2015)

« Je me suis engagé très jeune, en 1994, au Centre de secours de Chazelle-sur-Lyon dont je suis originaire. Dès mon arrivée à Chavannes en 1997, j'ai immédiatement intégré le centre de première intervention de la commune. Avec Michel CHALON (dont la disponibilité sans faille est accordée par la commune), je suis présent sur le territoire presque en permanence, de par mon métier d'agriculteur.

Notre compagnie communale est un service primordial pour la protection des habitants et des biens. Notre connaissance du territoire représente un atout apprécié de nos collègues des centres de secours, et également notre réactivité. Nous sommes toujours les premiers sur les lieux quand le SDIS nous mobilise.

Notre activité, nos interventions évoluent plutôt vers le secours aux personnes. Notons que les formations se sont allégées pour les nouvelles recrues, et que la compagnie se féminise.

Nous disposons de locaux confortables (que nous avons participé à aménager), d'un camion acquis récemment et d'équipements très opérationnels mis à disposition par la commune.

Notre défi est de maintenir ce service de proximité hérité de nos anciens. Les valeurs d'engagement, de solidarité, de bénévolat et, bien entendu, de cohésion d'équipe sont toujours notre moteur.

Mais attention, AVIS A LA POPULATION :

Notre corps est fragile. Notre effectif est limité à 10 membres qui vieillissent et les mutations sont fréquentes.

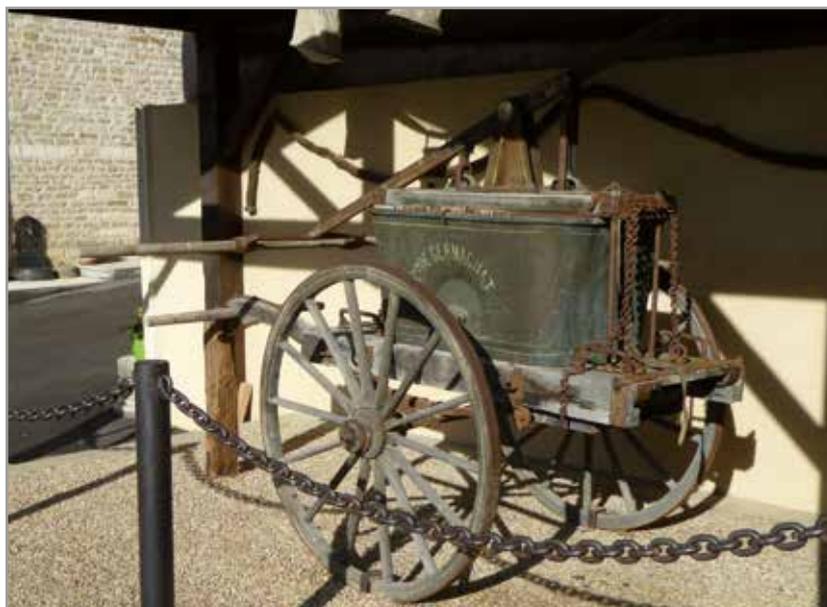
Nous comptons sur de nouveaux (elles) volontaires. »



Les trois derniers chefs de corps

Et à Germagnat, 320 habitants en 1884, que se passe-t-il ?

À Germagnat, la compagnie de Sapeurs-Pompiers a vu le jour en **1884**. Elle comptait 41 membres. Elle avait rapidement acheté une pompe à incendie "**La Redoutable**", qui servit encore d'appoint après la Seconde Guerre mondiale. Après un long exil au fond de la grange de la cure, fière de ses bons et loyaux services, "La Redoutable" s'expose désormais au grand jour sous un abri ouvrant, sur la place de l'église.



L'histoire des sapeurs pompiers

Le 25 février 1909, Le Courrier de l'Ain relate l'incendie de Lasserra :

« Dans la nuit de dimanche à lundi, les habitants étaient réveillés en sursaut par ce cri toujours lugubre "Au feu !". C'était la minoterie Noël qui flambait. Aussitôt, toute la population de la commune se portait sur les lieux du sinistre où déjà il n'y avait que décombres flamboyant ; la minoterie était entièrement détruite et un tiers de la maison d'habitation était la proie des flammes. Les pompes de Chavannes et de Germagnat, arrivées en hâte, travaillèrent avec ardeur malgré le froid pénétrant, et parvinrent enfin, après huit heures de labeur, à maîtriser le feu et sauver un tiers de l'habitation, les écuries et la remise. »

En 1982, Germagnat tenait même un record puisque 16.3 % de la population étaient pompiers. En effet, sur 92 habitants, 15 faisaient partie de ce groupe de secours,

Quelques-uns des chefs de corps ayant exercé au sein de la compagnie de Germagnat :

Auguste NOEL, Emmanuel FUTIN, Félix PERRODIN, Léon MATHIEU, Ernest BURIGNAT, Paul BURIGNAT, Michel PETIT, Claude NIOGRET.

En 1987, les pompiers de Germagnat étaient toujours une quinzaine. Leurs principales activités étaient de faire manoeuvrer les bornes à incendie, dérouler les tuyaux, éradiquer les nids de guêpes, creuser les tombes, et bien sûr... le traditionnel banquet du 11 novembre.

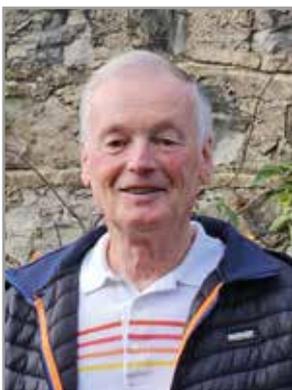
La compagnie fut dissoute le 31 décembre 1991 sur ordre du centre de Bourg-en-Bresse,

Un accident en **1992**, où la personne est restée plus de 35 mn à attendre les secours, puis à la fin de cette même année, l'incendie de la maison Burignat où le centre de secours de Corveissiat est arrivé 30 mn plus tard, ces événements ont fait que le Maire de la commune a demandé au Préfet une dérogation pour que le Centre de première intervention de Chavannes puisse intervenir en première instance.

Il est vrai que lorsqu'on a besoin des Pompiers, les minutes comptent.



Claude Niogret, ancien Chef de corps de Germagnat, évoque ses souvenirs



« Il y a quelques jours, un ami me demandait d'écrire quelques lignes sur les pompiers de Germagnat. C'est avec un brin de nostalgie que je ramène au présent mes souvenirs.

J'éprouve de l'émotion à me rappeler le jour où Maurice Guyon, alors Maire de notre petite commune,

me demanda d'être le Chef de corps des sapeurs-pompiers du village. Il m'expliqua avec gentillesse, mais avec une certaine gravité, l'importance d'avoir

un groupe de personnes volontaires, chargé de porter assistance et secours aux habitants en cas de besoin. Paul BURIGNAT, le précédent Chef de corps, arrivant à la retraite, les anciens du village souhaitaient que les jeunes prennent le relais. Nous étions fiers d'appartenir à la grande famille des pompiers et de perpétuer cette activité dans notre village. La commune manquait de moyen mais le Maire tenait à cette association qui, disait-il, tissait un lien entre les habitants.

À Germagnat, les sapeurs-pompiers et l'amicale ne faisaient qu'un.

Quelques feux de cheminée, des destructions de nids de guêpes, la vérification des bornes à incendie

furent nos principales interventions. La tradition du "fossoyeur" fut maintenue lors d'un décès. Cette activité concernait l'Amicale, dont les anciens pompiers, enfin les plus vigoureux, car ce travail se faisait avec pelles et pioches.

La vie des Corps de sapeurs-pompiers évoluait très vite ; secours aux blessés de plus en plus délicats, véhicules et matériels spécialisés, responsabilités accrues ... Toutes ces évolutions, certes nécessaires et

bénéfiques, sonnèrent le glas des petites compagnies comme la nôtre.

Le Maire, à son grand regret, mit fin à cette activité afin d'éviter une source grandissante de problèmes. Il restera dans nos mémoires ces journées commémoratives, ces moments intenses de convivialité où les générations mêlées partageaient leur joie. »

Un modèle français de sécurité civile qui repose sur la complémentarité entre sapeurs-pompiers volontaires et professionnels

Les sapeurs-pompiers jouent un rôle essentiel dans la sécurité civile qui a pour objet la prévention des risques de toute nature, l'information et l'alerte des populations ainsi que la protection des personnes, des biens et de l'environnement contre les accidents, les sinistres et les catastrophes, par la préparation et la mise en œuvre de mesures et de moyens appropriés relevant de l'État, des collectivités territoriales et des autres personnes publiques ou privées.

Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.

Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours et aux soins d'urgence.

Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :

- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile ;
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours ;

- la protection des personnes, des animaux, des biens et de l'environnement ;
- les secours et les soins d'urgence aux personnes ainsi que leur évacuation.

Les missions de sécurité civile sont assurées principalement par les sapeurs-pompiers professionnels et volontaires des services d'incendie et de secours, qui assurent un maillage complet du territoire, propre à garantir l'efficacité des secours.

Les sapeurs-pompiers volontaires sont des acteurs à part entière des services d'incendie et de secours, au même titre que les sapeurs-pompiers professionnels et les personnels administratifs, techniques et spécialisés, qui agissent de manière coopérative et complémentaire.

Les sapeurs-pompiers professionnels permettent d'assurer les secours sur les secteurs où la sollicitation opérationnelle est forte : elle devient alors incompatible avec une activité professionnelle en parallèle de l'activité de sapeur-pompier. Ils permettent également d'apporter un complément d'expertise à l'ensemble du corps départemental.



L'histoire des sapeurs pompiers

Depuis très longtemps, notre commune soutient fortement son centre de première intervention. Cette volonté s'exprime notamment à travers les engagements budgétaires dédiés à ce service. Ce concours ne fait pas partie des dépenses obligatoires des communes puisqu'il s'agit d'une compétence départementale.

D'ailleurs, nous participons au financement du service départemental de secours à hauteur de 12 000 euros par an, de par nos attributions de compensation communautaires, et nous participons également au versement des allocations de vétérances versées aux pompiers à la retraite justifiant de vingt années de service.

Nous avons investi dans un nouveau véhicule d'occasion très opérationnel acheté à la commune de Birkheim en Alsace (11 000 euros).

Les équipements divers, très réglementés, sont très coûteux. Par exemple, l'habillement et l'équipement individuel d'un pompier approchent rapidement les 1000 euros. Ces équipements

peuvent être subventionnés par le SDIS. Un casque normalisé de lutte contre le feu coûte 550 euros TTC.

Il faudrait ajouter les coûts de fonctionnement et de maintenance des matériels et des bâtiments.

Ces éléments purement comptables expriment la volonté de la municipalité, mais nous avons besoin de volontaires.

Conditions à remplir pour s'engager :

- être âgé de seize ans minimum (avec un consentement écrit du représentant légal) et de soixante ans maximum
- résider en France (nationalité française non obligatoire)
- être en bonne forme physique.

Dès le collège, possibilité d'intégrer les sections de JSP (Jeunes Sapeurs Pompiers) tout au long de la scolarité.

**En cas d'urgence, faire le 18 (ou le 112),
mais n'oublions pas que 78% des sapeurs pompiers de France
sont volontaires !**



La compagnie de Nivigne et Suran en 2024

Dossier constitué par Max VAREON, Dominique PERRET, René BORREL et Bernard PRIN.
Avec les remerciements aux anciens chefs de corps pour leurs témoignages.

La vie associative

Comité d'animation de Germagnat

Pas de changement au bureau, mais deux nouveaux bénévoles pour cette année : Thomas JANOUD et Marc-Emmanuel HILAIRE.



Manifestations 2025 :

- 1^{er} mars : Soirée jeux
- 21 juin : Feux de la Saint Jean
- 5 juillet : Fête au pays
- 21 novembre : Beaujolais Nouveau

Comité d'animation de Chavannes

Voilà, une nouvelle année se termine, et nous préparons déjà la prochaine qui arrive à grands pas. Les membres du comité ont proposé à nouveau cette année des activités, spectacles, concerts, animations pour fédérer, créer du lien, partager des moments de convivialité, d'échanges avec les habitants de notre commune.

La météo, très capricieuse cette année, a beaucoup perturbé l'organisation des manifestations mais n'a pas entaché la bonne humeur des troupes.

L'année 2023 s'est terminée avec un beau spectacle de Noël à l'occasion du marché de Noël organisé par la commune. Ce moment a comblé petits et grands et s'est clôturé par la venue tant attendue du Père Noël.

L'année 2024 a débuté par notre traditionnelle assemblée générale. Côté manifestation, au vu du mauvais temps, l'après-midi récréatif de Pâques a dû être annulé. Du coup, nous avons offert aux enfants de l'école les œufs en chocolat.

Pour la fête du village, des activités variées ont été proposées pour tous les goûts et tous les âges. Pour les enfants, Tractoped ou le plaisir des engins à pédales, travaux publics, pelleteuses et tracteurs, ainsi que l'atelier maquillage, le manège et la structure gonflable. Pour les plus grands, un marché artisanal était proposé. La soirée s'est poursuivie en musique avec un concert offert à la population, avec le groupe Little Lebowski. La journée pétanque, le dimanche, a conclu ce beau week-end.

Le 13 juillet, journée de commémoration sur la commune ; nous avons pris le relais en soirée, proposant une buvette et un bal dans la cour de l'école, animé par Blue Mélody.

Dès la rentrée, en partenariat avec le Sou des Ecoles et la Cantine Scolaire, a eu lieu la farfouille, et nous avons terminé cette année avec notre traditionnelle vente de fruits de mer pour les fêtes de Noël.

Tous les bénéfices réalisés sont réinjectés dans les manifestations qui vous seront proposées en 2025 ainsi que dans l'achat de matériel.

Tout ceci ne serait pas possible sans l'implication sans faille de toute l'équipe, membres du CA et bénévoles, mais la vie associative demeure extrêmement fragile. Je remercie de tout cœur toute mon équipe.



Composition du conseil d'administration :

- **Présidente** : Nadine Pollet
- **Trésorière** : Brigitte Vuillot
- **Membres** : Francis Faure, Gérard Vuillot, Alain-Alex Prin, Valérie Poulain
- **Bénévoles** : Virginie Meuzy, Catherine Françon, Nathalie Vuillot-Masa, Sonia Gonnet, Christiane Ballin, Nadji Ould-Kada.



Contact :

comitedanimationchavannes@gmail.com
ou Nadine Pollet : 06 74 11 37 87

Manifestations 2025 :

- Assemblée générale : 31 janvier
- Après-midi récréatif de Pâques : 19 avril
- Fête du village : 28 et 29 juin
- Animation soirée : 13 juillet
- Farfouille : 7 septembre
- Vente de fruits de mer : 23 décembre

Nadine Pollet, présidente

La vie associative

Gym Villages

C'est reparti pour une saison sportive. L'équipe étant satisfaite des prestations de nos animatrices, nous avons renouvelé notre confiance à Marine Didion pour le multisport enfants ainsi que pour les cours adultes/ados de renforcement musculaire et cardio, et à Brigitte Welter pour les cours de yoga.

Nous enregistrons 50 adhésions adultes/ados et 20 pour les cours enfants.

Les séances de Marine (enfants, ados et adultes) ont lieu le jeudi, et ceux de Brigitte le mardi soir et le mercredi matin.

La devise de notre association : bien-être, détente, travail assidu, le tout dans la bienveillance... Et surtout chacun/chacune fait les exercices à son rythme, pas de compétition entre les participants.

Chaque année, une seule manifestation : nous proposons une vente de plats à emporter.

Un grand merci à toute mon équipe pour son engagement, et aux communes de Nivigne et Suran et Simandre-sur-Suran pour la mise à disposition des salles.

Tous nos vœux pour 2025 !
Sportivement.

Nadine Pollet



Composition du conseil d'administration :

- **Présidente** : Nadine Pollet
- **Vice-présidente** : Gaëlle Hilaire
- **Trésorière** : Catherine Guiliano
- **Trésorière adjointe** : Aurélie Bourciat
- **Secrétaire** : Sonia Gonnet
- **Secrétaire adjointe** : Virginie Meuzy

Manifestation 2025 :

- 11 octobre : vente de plats à emporter



ARCMA

L'Association Revermontoise de Conservation des Mécaniques Anciennes a pour but de sauvegarder le patrimoine mécanique, et particulièrement la production locale. Pour cet article, nous avons décidé de mettre en avant l'histoire d'un de nos bébés : la voiturette électrique Mors.

Née en 1942, cette voiturette électrique était sensée pallier les problèmes de pénurie de carburant durant les années noires de la deuxième guerre mondiale. Il n'en fut fabriqué qu'une poignée, car l'occupant allemand mit rapidement son veto à la fabrication de véhicules français (interdiction du 10 juillet 1942) !

La nôtre, ou plutôt l'épave de la nôtre, a été récupérée par un ami en juin 1995 dans un tas de ferraille quelque part dans le Bugey... L'ARCMA en fit l'acquisition en octobre 2015. Bien meurtrie par les années, elle a, malgré tout, survécu aux affres du temps.

La reconstruction du châssis, de la carcasse et des trains roulants fut menée de main de maître par une équipe de l'association, mais il restait malgré tout à percer les secrets de son fonctionnement. En effet, telle une voiture électrique moderne... mais sans l'électronique, elle dispose du démarrage progressif, d'un ralentisseur électrique et de la récupération d'énergie, le tout régi par l'électromécanique. Pas si simple à appréhender, surtout pour des amateurs maîtrisant plus vilebrequins, pistons et autres carburateurs !



Ce fut "l'ingénieur" qui s'y colla ! (surnom amical donné à notre ami Gérard). Prenant le taureau par les cornes, il passa de longues soirées à recréer les schémas électriques et à se poser beaucoup de questions ! Il touchait enfin le but quand malheureusement la maladie l'emporta.

Le chantier resta alors en suspens quelques années, en proie aux découragements divers. La solution arriva enfin, grâce à un sympathisant efficace, Olivier, qui reprit l'affaire en main. À l'aide des documents de Gérard et grâce à un sens pratique remarquable, il sut donner vie à l'engin. Quelle émotion lors des premiers tours de roues sous les applaudissements des membres présents ! Sûr que là-haut, "l'ingénieur" avait aussi le sourire !

Moral au beau fixe, les carrossiers se sont rapidement mis à l'œuvre et ne ménagent pas leur peine.

Gageons que 2025 verra une belle avancée dans la reconstruction de notre bébé : la Mors !

Le financement de ces chantiers est possible avec l'implication des bénévoles de l'ARCMA.

Aucun financement public n'assure la charge financière de ces travaux. Tout est financé grâce aux événements que l'ARCMA organise tout au long de l'année.

Manifestations 2025 :

- 23 mars : Portes ouvertes au local de Chavannes
- 27 avril : Bourse de Drom
- 29 juin : Retro-Folies à Ainterexpo
- 21 septembre : Fête de la mob à Chavannes

La vie associative

L'association de la cantine scolaire

Notre association est composée de parents bénévoles qui assurent le fonctionnement du restaurant scolaire.

Les 50 repas quotidiens sont cuisinés par Linda SEITIÉE, notre nouvelle cantinière, salariée de l'entreprise Sud Est Restauration. Elle est assistée par Florence EVIEUX, employée communale. Grâce à elles, nos enfants ont la chance de pouvoir déguster des repas cuisinés chaque jour sur place à partir de produits principalement frais.

Sur l'année scolaire précédente (2023-2024), nous avons organisé quatre manifestations : la farfouille au mois de septembre, la vente de sapins de Noël et le marché de Noël courant décembre, la vente d'objets décorés par les enfants au mois de mai, et la fête de l'école en juin. Les fonds récoltés permettent de financer une partie du fonctionnement du restaurant.

Pour cette nouvelle année scolaire, vous nous avez déjà retrouvés lors de :

- la Farfouille de Chavannes 2024 que nous avons déjà réalisée ;
- le samedi 7 décembre 2024 pour la vente de nos sapins de Noël et le Marché de Noël de la commune ;

Retrouvez-nous en 2025 :

- un dîner spectacle en février ou mars 2025 ;
- le vendredi 27 juin 2025 lors de la fête de l'école.

Pour soutenir un service de proximité et de qualité pour les enfants de nos villages, nous vous invitons à être présents lors de nos ventes en étant bénévoles et en participant financièrement.

Bienvenue à nos 6 nouveaux membres : Jennifer DI SANTO, Mélanie DUNAND, Caroline THIBAUT, Aurélie JACQUEMIN, Florane BESSARD, Elodie NIGAY. Nous en sommes ravis.

Nous remercions Johan LEVRAT et Claire VIGNERON, démissionnaires, et nos bénévoles pour leur implication et leur aide tout au long de l'année.

Amandine Lassene, présidente



Conseil d'administration de l'association :

- **Présidente :**
Amandine LASSENE
- **Vice-présidente :**
Caroline THIBAUT
- **Trésorière :**
Céline HELLERINGER
- **Trésorière adjointe :**
Mélanie DUNAND
- **Secrétaire :**
Déborah FONTENOY
- **Secrétaire adjointe :**
Sandie CHAMBARD
- **ainsi que :**
Vincent PIGNON,
Emmanuel CHAPUIS,
Jennifer DI SANTO,
Aurélie JACQUEMIN,
Florane BESSARD
Élodie NIGAY.



Le Fleurissement à Nivigne et Suran

Les années se suivent et ne se ressemblent pas.

2024 aura été marquée par une pluviométrie supérieure aux années précédentes et nous avons dû nous adapter... comme tout le monde me direz-vous ! Pour les rosiers par exemple, cela n'a pas été facile, donc des résultats très divers, des massifs très réussis et d'autres très décevants, et pourtant avec le même travail.

La dizaine de bénévoles actifs dans cette association a œuvré au mieux pour tenter d'embellir nos villages. L'effectif reste bas et stable malgré le départ de Joëlle, que nous remercions ici pour son action passée et sa bonne humeur. Nous avons accueilli deux nouveaux membres, Catherine et Philippe, à qui nous souhaitons la bienvenue. Nous n'oublions pas ceux qui participent discrètement mais efficacement en entretenant les massifs de fleurs près de chez eux. Les deux employés communaux nous sont toujours aussi précieux et œuvrent à la propreté de la commune.

Trop peu de maisons sont fleuries et pourtant cela participe à la mise en valeur de nos villages. On peut aussi désherber devant chez soi, arracher chardons et orties en lisière de sa propriété etc. C'est peu de travail pour chacun et beaucoup pour la communauté.

Bonne année 2025 à tous et... à vos sarclerets !

Claude Borrel



La vie associative

Amicale des sapeurs-pompiers

Association qui rayonne autour du corps des sapeurs-pompiers de notre commune, composée de pompiers actifs et des pompiers retraités ou n'exerçant plus au SLIS (Service Local d'Incendie et de Secours).

Une amitié avec Brinckheim

L'année 2019 était à marquer d'une pierre blanche dans l'histoire des pompiers de Nivigne et Suran et de l'amicale.

À cette date, la commune a fait l'acquisition du nouveau véhicule d'intervention. Mais l'histoire ne laissait pas présager que notre visite à Brinckheim pour acheter ce véhicule allait aussi être le début d'un échange très fraternel entre deux amicales, être le début d'une amitié avec nos homologues alsaciens.

En effet, après un premier voyage de l'amicale en Alsace en 2022, où nous avons été très bien reçus, nous avons organisé un week-end cette année pour recevoir nos amis alsaciens. Rendez-vous pris pour

le week-end du 31 août et 1^{er} septembre. Après les retrouvailles chaleureuses, nous avons passé la soirée à la maison des Pays de l'Ain où nos convives ont pu découvrir et déguster des spécialités de chez nous. Puis le dimanche, ils ont pu découvrir le Monastère Royal de Brou et la journée s'est poursuivie autour d'un repas champêtre à Germagnat.

Ce fut un week-end riche en émotions, convivialité, complicité entre tous les participants des deux amicales.

Merci à nos amis alsaciens pour leur gentillesse et simplicité et d'avoir fait le voyage jusque dans notre Revermont.



Et cette année ?

À noter également dans la vie de l'amicale, la traditionnelle vente de boudin de fin janvier qui a été une réussite, ainsi que la tournée des calendriers.

Encore un grand merci à la population pour votre accueil, avec cette année une touche humoristique qui nous espérons vous aura plu.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Dominique Pollet, secrétaire

Membres du bureau :

- **Président** : Stéphane Charreton
- **Trésorier** : Michel Chalon
- **Secrétaire** : Dominique Pollet

Manifestation 2025 :

- **1^{er} février** : vente de boudin

Tricotine Crochetine

- C'est le début de l'année, Momo notre présidente qu'as-tu prévu pour nous cette année ?
- Une révision des points et techniques vous ferait du bien, certaines confondent encore les points de base. Et il faut que l'on se consacre à Octobre Rose, vous avez une idée de ce que l'on pourrait faire ?
- Pourquoi pas une guirlande de soutien-gorge ? dit alors Isabelle.
- Très bonne idée, mais a-t-on assez de pelote rose, répondit Momo.
- Oui, s'exclama Isabelle.
- On va apprendre à faire des triangles qui formeront les bonnets, on apprendra ainsi à faire les diminutions de rang, dit Malou.
- Génial, s'exclama Nathalie.

Et voilà les tricotines en plein travail pour faire de la commune de Nivigne et Suran une digne représentante de cette noble cause qu'est Octobre Rose pour la sensibilisation au cancer du sein.

Début septembre, voyant la date de l'installation approcher et le village en plein travaux, les tricotines crochetines eurent un moment de découragement. Les décorations prévues ne pourront pas être installées dans Chavannes. Qu'à cela ne tienne, il faut trouver une solution. Le village de Germagnat sera le seul en 2024 à être paré de guirlandes de soutien-gorge.

Lors de l'atelier de rentrée de septembre, toutes les tricotines sont présentes pour bien attaquer cette nouvelle saison.

- Les filles, j'ai une bonne nouvelle, annonça Momo : deux nouvelles recrues vont venir se joindre à nous. Une jeune fillette, Clémence, habile de ses mains, et une dame qui fait du tricot. Toutes deux viennent de communes voisines.

Tout le monde est en joie de voir arriver de nouvelles recrues au sein de l'association.

- Faisons-nous le marché de Noël cette année ?, demanda Monique.
- Oui, et il faut que nous fabriquions divers sujets à vendre, répondit Momo.
- Je pourrais faire des petites corbeilles, dit Nathalie
- Et moi des nounours ou des animaux, répondit Isabelle.
- Je ferai des décorations de sapin, dit à son tour Malou.
- Et moi des amigurumis, indiqua Corinne.

Qui dit marché de Noël dit décorations de village. Le grand sapin confectionné en granny de crochet et en

carré de tricot ornera la place, ainsi que les guirlandes dans les arbres. Le père-noël confectionné par les enfants des TAP (temps d'activité périscolaire) en 2021 prendra place dans cette féerie de Noël.

- Et en 2025, s'exclama Arlette, qu'allons-nous faire ?



Les Tricotines crochetines vous souhaitent de passer de bonnes fêtes de fin d'année. Les portes de notre atelier du samedi sont grandes ouvertes si vous souhaitez venir à notre rencontre.

Malou Peronnet



La vie associative

Sou des Écoles

Nous poursuivons sur notre lancée et repartons avec cette nouvelle équipe dynamique et pleine d'envies pour une nouvelle année scolaire, pleine de bons moments à partager ensemble.

Pour rappel, le Sou des Écoles, c'est : des parents qui s'engagent bénévolement en plus de leurs activités professionnelles, familiales ou sociales, pour donner de leur temps au profit des enfants scolarisés à l'école primaire de Nivigne et Suran. Un grand merci aux parents qui ont quitté l'association, à ceux présents, et bienvenue aux nouveaux.

Notre mission ?

Organiser des manifestations tout au long de l'année scolaire dans le but de récolter des fonds afin de financer les achats de livres et les sorties, organisées par les enseignants, que nous remercions. Nous

avons déjà validé toutes les propositions du corps enseignant pour l'année scolaire 2024-2025 grâce aux fonds récoltés en 2023-2024, mise à part la sortie de fin d'année qui sera organisée en fonction des bénéfices de l'année.

Cette année, nous comptons peu de départs hormis Hélène LEVRAT-CLERC et Céline MOREAU. Nous souhaitons la bienvenue à Élodie FRANÇON qui rejoint l'équipe des bénévoles actifs, ainsi qu'à notre nouvelle bénévole occasionnelle : Amélie MINGINETTE.

Les changements au bureau :

- **Gaëlle HILAIRE** devient la présidente
- **Élodie FRANÇON** devient la secrétaire adjointe.

Comme vous pouvez le constater, notre ancien président Christophe AGUILAR rend son tablier après de nombreuses années de bons et loyaux services, et passe le flambeau à Gaëlle HILAIRE. Nous remercions grandement Christophe pour son engagement et nous le comptons désormais parmi nos membres actifs.



Nouveauté : le Sou des écoles et son équipe de choc ont décidé de vous offrir du changement et de se lancer dans une nouvelle manifestation une : "Boum d'Halloween, qui s'est déroulée le 31 octobre 2024 à la salle de la Halle.

Nous restons ouverts à toutes remarques nous permettant de nous améliorer, toujours et encore.

Nous avons également décidé de relancer la vente des chocolats de Pâques le 17 avril 2025.

Nous avons encore beaucoup d'idées en stock à vous proposer pour la prochaine année scolaire, mais soyez patients.

Nous remercions les mairies de Nivigne et Suran et de Pouillat pour leur soutien financier ainsi que les familles qui contribuent également au maintien des activités proposées au cours de l'année, grâce à la cotisation annuelle.

Merci à nos bénévoles occasionnels qui répondent toujours présents lors de nos manifestations : Clément PERRET et Rémi KOLLEFRATH.

Nous remercions aussi nos commerçants du village : Proxi, la boulangerie, le tabac et la coiffeuse ainsi que Gamm Vert de Simandre sur Suran, les enseignes pour leurs dons et toutes les personnes qui contribuent de près ou de loin au maintien de notre association, pour nos enfants.

Le 7 décembre 2024, nous étions présents sur le Marché de Noël, en collaboration avec le Comité d'Animation de Chavannes et la Cantine Scolaire

Le 23 décembre 2024, nous organisons la vente de bûches pâtisseries, foie gras et saumon fumé.

Nous comptons sur votre soutien pour nos manifestations à venir.

L'équipe du Sou des Écoles vous souhaite une belle année scolaire 2024-2025.

Manifestations 2025 :

- 14 mars : traditionnelle tombola
- 17 avril : vente de chocolat de Pâques
- 16 mai : vente de galettes au feu de bois
- 27 juin : fête de l'école avec la Cantine Scolaire
- En septembre : farfouille avec le Comité d'Animation de Chavannes et la Cantine Scolaire

Club de l'Amitié

Le Club de l'Amitié compte une trentaine d'adhérents dont quelques-uns ont plaisir à se retrouver, chaque jeudi à partir de 14 heures, salle de la Halle, autour de jeux de société ; la grande majorité ne participe qu'aux rencontres exceptionnelles : goûter de Noël, repas au restaurant...

Ses adhérents bénéficient d'avantages auprès des partenaires de Générations Mouvement 01 : certains commerçants, Groupama...

L'affiliation à Générations Mouvement permet également, au niveau départemental, de participer à :

- des formations (premiers secours, accompagnateur voyage ou randonnée, logiciels de gestion des adhérents, comptabilité...),
- des réunions (sensibilisation à la sécurité routière),
- des jeux et concours : quiz et dictée, pétanque...
- des séjours organisés : en avril 2024 le Périgord, en juillet le lac de Serre Ponçon à "Chorges", en septembre randonnée à Morzine...

La projection de films réalisés par Claude Garbit dans les années 90, en partenariat avec la commune le samedi 25 mai 2024, ayant rencontré un franc succès, d'autres projections seront programmées.

Un essai d' "activité marche douce" a été lancé, mais il se heurte aux difficultés liées à la moyenne d'âge des adhérents (81 ans).

Cette activité pourrait se développer au sein du Club avec des adhérents plus jeunes...

L'Assemblée Générale, ouverte à tous, se tient en octobre.

Montant annuel de la cotisation 2024/2025 : 25 €.



Contact Club de l'Amitié :

Marie-Paule ÉVIEUX

Tél : 06 82 63 90 41 ou 04 74 51 50 86

Email : evieux.marie-paule@orange.fr

La vie associative



Photo Nathalie Vuillot Maza / Le Progrès

Conscrits

Les conscrits se sont retrouvés pour le banquet des classes le 6 avril 2024.



FCHR - Football Club Haut-Revermont

Après sept saisons en D5, l'équipe fanion accède enfin à la division 4. Les locaux terminent à la deuxième place du classement de la phase 2 du championnat.

Après trois années passées sur le banc de touche, Valentin Vuillot rechausse les crampons pour retrouver une place de joueur. Le club le remercie pour son implication ses trois dernières années, avec une montée en division supérieure à la clé. L'effectif seniors sera encadré cette saison par Michael Peulet, nous lui souhaitons bonne chance pour cette nouvelle fonction au sein du club. Une vingtaine de jeunes joueurs composera ce groupe qui évoluera en division 4. Trois nouveaux joueurs sont venus étoffer l'équipe cette année.

Les entraînements et les matchs se déroulent sur la commune de Villereversure.

Le club remercie les élus des quatre communes de Villereversure, Nivigne et Suran, Simandre et Corveissiat pour le soutien qu'elles apportent au club.

Les manifestations, comme la vente de tartes et la paëlla, ont été une réussite. Nous remercions toutes les personnes pour leur présence et leur engagement. Toutes les sommes récoltées seront réinjectées dans l'achat de matériel, paiement des licences et des arbitres, collations.

Le Président Patrick Morel, le bureau et l'ensemble du club vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour 2025.



Manifestations 2025 :

- 25 janvier : paëlla à emporter
- 20 juin : assemblée générale
- 18 octobre : vente de tartes

Membres du bureau :

- **Président** : Patrick Morel 06 23 14 03 35
- **Vice-président** : Hervé Colin 06 76 86 37
- **Trésorier** : Clément Perret 06 77 08 40 49

Diane de Nivigne

La saison 2024-2025 a commencé avec un effectif stable. Le temps pluvieux et frais de cette fin d'été 2024 a favorisé le travail des chiens, contrairement aux étés indiens fréquents ces dernières années.

Les prélèvements s'élevaient à 72 sangliers et 10 chevreuils pour la saison se terminant au 30 juin 2024.

Comme à chaque saison, les adhérents restent animés par la passion du chien, et particulièrement du chien courant. La battue est le mode de chasse principal, même si la chasse au petit gibier, notamment à la bécasse et l'affût du renard se pratiquent par quelques-uns. Constatant que la chasse aux faisans présentait de moins en moins d'engouement, l'assemblée générale a voté pour une diminution des lâchers.

Les jours de chasse ont toujours lieu le jeudi, samedi, dimanche et jours fériés.

Le secteur chassé est indiqué à la cabane, et des panneaux sont installés sur les routes et les chemins pour avertir les autres usagers de la nature.

Les chasseurs ont assuré les travaux habituels pour lutter contre les dégâts des sangliers, l'entretien des

postes de chasse et la pose de nouveaux miradors.

Cette année, quelques adhérents se sont mis à l'œuvre pour rénover et rafraîchir l'intérieur de notre local, travaux qui n'avaient jamais été réalisés depuis sa construction par nos anciens en 1996. L'ensemble de l'association les remercie.

La vente de boudin, civier et terrines s'est encore déroulée avec succès. Nous remercions et nous sommes très heureux de servir énormément de personnes de la commune, et des chasses voisines. Chaque année, elle a lieu le quatrième samedi de novembre, n'hésitez pas à réserver.

Le civet de sanglier sera préparé et livré aux propriétaires de terrains en début d'année.

Membres du bureau :

- **Président** : Michaël Bereiziat
- **Vice-président** : David Danjean
- **Trésorier** : Thierry Kollefrath
- **Membres du CA** : Michel Chalon, Dominique Bourciat, Jean-Paul Guyot, Maxime Pollet, Simon Pollet et Gérard Prin.



La vie associative

MusiKar

MUSIKAR : c'est une association qui existe depuis 16 ans et qui favorise le développement de la musique et de la pratique artistique dans la vie locale du Revermont.

C'est aussi une école de musique offrant aux personnes du territoire, petites et grandes une rencontre innovante et originale avec la culture musicale.

MusiKar propose donc cette année encore aux enfants, ados, adultes, des cours collectifs de basse, piano, guitare, batterie, ainsi qu'un atelier jazz et des ateliers théâtre sur les communes de Simandre-sur-Suran et de Nivigne et Suran.

MusiKar rassemble chaque année tous ses élèves autour d'un projet accompagné par des artistes tels que : collectif Ishtar, Petrek, Jean Pierre Goudard et son gamelan, PiratE, Sylvain et l'arbre monde... Cette année nous partons à la découverte du "rap agricole" avec l'univers des musiciens du quintette Lou Curtis.

MusiKar vous invite donc le 14 juin 2025 pour une restitution publique de ce beau projet.

MusiKar organise également des stages de chants avec Hélène Peronnet : Un premier cycle a eu lieu les 7 et 8 décembre. Un prochain cycle est programmé les 15 et 16 mars à l'école de Nivigne et Suran.

La première scène ouverte MusiKar de cette saison a eu lieu le samedi 7 décembre 2024, suite à l'Assemblée Générale à 19h, à la salle des fêtes de Hautecourt Romanèche.



La prochaine est prévue le 22 février 2025 en partenariat avec les Colporteurs.

MusiKar remercie les communes de Simandre-sur-Suran, Nivigne et Suran, Cize, Hautecourt Romanèche et Grand-Corent pour leur prêt de salles et leurs subventions, ainsi que Grand Bourg Agglomération et le Département de l'Ain pour leur appui financier.

Musikar c'est tout ça et bien plus encore... Mais MusiKar a encore besoin de bonnes âmes pour son Conseil d'Administration et de bénévoles pour aider ponctuellement sur les différentes manifestations.

Alors n'hésitez plus : REJOIGNEZ-NOUS !
asso.musikar@gmail.com



Association pour l'animation et la sauvegarde des sites religieux de Nivigne et Suran et Simandre-sur-Suran

L'association, dont la création remonte à 2018, poursuit son activité au service du patrimoine religieux des communes de Simandre et Nivigne et Suran.

C'est ainsi qu'à Simandre elle a apporté son aide pour le financement en 2024 de la rénovation des cloches de l'église ainsi qu'à des travaux d'électricité dans la sacristie.

À Nivigne et Suran, l'association a participé au financement du changement du brûleur de la chaudière de l'église.

Le budget de l'association est alimenté par la traditionnelle vente des galettes cuites au feu de bois, fin juillet de chaque année. En 2024, ce sont 300 galettes qui ont été vendues.

L'association, qui ne sollicite aucune subvention, fonctionne grâce à la bonne volonté d'une vingtaine de bénévoles parmi lesquels, le très actif Claude VERCHERE fidèle parmi les fidèles dont nous déplorons le décès survenu le 16 août dernier.



L'association est gérée par un Conseil d'administration de neuf membres et par un bureau de quatre membres avec deux co-présidents, Jean-Claude CONVERT et Yves MONARD, une secrétaire, Yvette MARTIN et un trésorier, Jean-Michel MAISTRE.

Nous avons besoin de vous !

Depuis quelques temps, la raréfaction des bénévoles se fait ressentir dans les structures.

Le bénévolat = vie de l'association, le partage, des projets, de la solidarité, de la créativité, des manifestations, des rencontres, des échanges, du vivre ensemble...

Si vous souhaitez vous investir, n'hésitez pas à nous rejoindre, venez nous rencontrer lors de notre assemblée générale le 31 janvier.



Petit rappel

Nous invitons les responsables des associations à signaler leurs événements sur le lien prévu à cet effet sur la page d'accueil de notre site !



Initiatives locales

Amicales Réunies des Donneurs de Sang Bénévoles de la Vallée du Suran

**En septembre 2025, cela fera 15 ans.
Laissez-nous vous raconter notre histoire...**

Il était une fois des amicales qui, seules dans leur village, s'essoufflaient...et qui malgré tous leurs efforts, petit à petit, voyaient leur nombre de donneurs diminuer. Fort de l'adage, l'Union fait la force, elles ont eu la bonne idée et la bonne réaction : fusionner

Ainsi sont nées les Amicales Réunies des Donneurs de Sang Bénévoles de la Vallée du Suran,

Et c'est reparti, grâce à vous, tout d'abord, vous les donneurs (nouveaux ou anciens) qui répondez présents et permettez à chaque don de sauver des vies.

Et puis, un peu, aussi, grâce à nous, les bénévoles qui recevons les collectes en les améliorant, (soupe, taboulé, tarte aux pommes etc), qui allons dans les classes expliquer l'importance du don du sang, qui organisons une randonnée (cette année, 93 participants à Hautecourt) pour nous faire connaître...

Bien sûr nous ne sommes pas assez nombreux, mais nous sommes tous animés par le même objectif : donner et convaincre de donner.

Cette année, grâce aux collectes, nous avons pu donner de nombreuses poches de sang à l'EFS : 55 à Simandre, 41 à Hautecourt, 57 à Villereversure et 35 à Chavannes, et nous avons eu la joie de recevoir 15 nouveaux donneurs.

Vous donnez déjà

Mille fois merci et surtout continuez, et si vous le pouvez, ramenez un ami...

Vous ne donnez pas encore...

On vous attend, ce sera pour vous un bel acte de vie (car le sang, c'est la vie) et aussi l'occasion de rencontrer une équipe sympathique (nous !).

**Besoin d'un renseignement,
envie de nous rejoindre, pas de souci,
contactez-nous par mail.**

Voici la composition du bureau :

- **Présidente** : Françoise MILLET
francepaul@orange.fr
- **Secrétaire** : Laurence PECHOUX
- **Trésorière** : Chantal BOLOMIER



DATES IMPORTANTES EN 2025

Chaque année, nous organisons 4 collectes dans la vallée, alors retrouvez-nous les jeudis de 15h30 à 19h :

- **9 janvier** : Simandre-sur-Suran
- **24 avril** : Hautecourt Romanèche
- **17 juillet** : Villereversure
- **30 octobre** : Nivigne et Suran (Chavannes-sur-Suran)

Autres dates à retenir :

- **Dimanche 14 septembre le matin** : randonnée à Chavannes
- **Vendredi 7 février à Simandre sur Suran** : assemblée générale
- **Et pour la première fois**, nous avons l'honneur de recevoir l'Union Départementale à Villereversure, pour leur assemblée générale **le 15 mars 2025.**

C^{ie} Le Couac / La Voie des Colporteurs

Au crépuscule de l'année 2024

Pour la compagnie Le Couac, 2024 aura été marqué par des rendez-vous en tournée dans tout le Revermont : Guinche des Colporteurs, scène ouverte avec Muskar, week-end tartes, événements à l'occasion des 50 ans de la commune de Bohas-Meyriat-Rignat...

2024, ce fut également un festival d'art de rue qui a posé son Village En'Bullant du 22 au 25 août à Cize. Une belle édition en fixe avec un public au rendez-vous ! Merci à la commune pour son accueil !

2024, ce fut enfin le début du projet de Sentier Culturel avec l'organisation de 20 ateliers d'écriture participatifs dans les bibliothèques et médiathèques partenaires, le repérage et la définition d'un circuit de randonnée de 135 km et le début de l'écriture du récit.

2025 : à l'aube du Sentier Culturel

Cette année ouvre un nouveau chapitre, une nouvelle épopée pour le Revermont et Le Couac : la mise en place d'un Sentier Culturel sillonnant 20 communes du territoire ! A la manière du Chemin de Stevenson, le Parcours Permanent de la Voie des Colporteurs, c'est un projet ambitieux mis en œuvre grâce au soutien de Grand Bourg Agglomération, de l'Europe et de nombreux partenaires. Il voudrait nous amener à voir notre (Rever) Monde différemment et à nous interroger sur son avenir. Il est pensé sur une temporalité longue en 3 phases :

- écriture d'un conte initiatique par Claire PARMA
- création d'illustrations par Cécile HAEGELIN & Claire DAUDIN
- édition et impression d'un livre en mai 2025
- balisage d'un sentier de randonnée de 135 km suivant le parcours des personnages du récit (déc. 2024 > avril 2025)

- animation du Sentier Culturel : organisation d'événements, implantation de sculptures, expositions temporaires, ateliers... (à partir de sept. 2025)

Ainsi, des ateliers participatifs seront proposés par Claire DAUDIN, du 5 au 9 mars, pour composer les illustrations du livre. A partir d'éléments naturels collectés sur place et de différentes techniques, l'idée sera de réaliser une trace, une empreinte de quelques lieux traversés par les personnages de l'histoire.

La tournée des Colporteurs

Les rendez-vous de la Tournée des Colporteurs viendront également parsemer cette année :

- **La Guinche des Colporteurs** (11 janvier 2025, salle des fêtes de Jasseron)
- **La Scène Ouverte de Muskar** (22 février, lieu à préciser)
- **Les Tartes des Colporteurs** (27 avril dans différents villages du Revermont)
- **L'inauguration officielle du Sentier Culturel** (28 juin, à confirmer)

Le "Chœur des Colporteurs", chorale militante réunissant une partie des bénévoles de l'association, connaît toujours une belle dynamique et donnera lieu au cours de l'année à de nombreuses représentations dans la région.

Il sera également présent lors du festival en août, alors soyez à l'écoute !

Le festival de la Voie des Colporteurs !

Cette année, notre festival itinérant d'art de rue au format unique reprendra la route du 16 au 23 août 2025 !

Spectacles de rue, balades artistiques, crieurs de rue, jeux en bois, expositions, restauration au p'tit oignon, marché des créateurs... Chaque jour, le Village En'Bullant fera étape dans une commune différente et vous prépare une journée de clôture de folie !

La Tribu Nomade des Colporteurs se lancera le défi de réaliser l'ensemble du circuit du Sentier Culturel et vous pourrez découvrir le récit au travers de la voix de Claire PARMA.

Toutes les infos sur www.lavoiedescolporteurs.com.



Initiatives locales

La Fabrique du Revermont

La Fabrique du Revermont est un projet porté par des bénévoles et organise des événements et actions dans ses locaux et hors les murs !

Chaque bénévole y a sa place en fonction de ce qu'il aime/peut faire. N'hésite pas à envoyer un SMS ou un mail pour que l'on t'intègre sur le projet qui te plaît. Les groupes d'amis, les fratreries, les familles, les couples sont les bienvenus pour bénévoles à plusieurs!

Qu'est-ce qui se passe à la Fabrique du Revermont?

Le Café des Parents : tous les 1^{ers} mercredis du mois, de 16h à 18h, temps convivial pour les (futurs) parents ; discuter de parentalité, éducation, ressentis... Boissons et goûters offerts. Facilité par Manon Laville, éducatrice jeunes enfants. Sans inscription, enfants bienvenus (espace dédié avec jeux), gratuit. Avec le soutien de la MSA et de la CAF.

Les ateliers Peindre à la Fabrique : organisés 3 fois par semaine et vacances scolaires par Laure Valentin ; pour s'exprimer par la peinture libre sans complexe. Pour s'inscrire: <https://www.peindrealafabrique.com/>

Les ateliers Couture et Papote : organisés 1 fois tous les mois et demi par les couturières Agnès, Geneviève et Régine, afin de coudre ensemble et d'être accompagné par des personnes expérimentées. Venir avec son projet de couture et son matériel si il y en a. Tarif : 2 € par personne.

Le dispositif "Et Si On Sortait Ensemble?" : dispositif de covoiturage culturel, en partenariat avec le théâtre de Bourg et autres structures pour réduire l'empreinte carbone, avoir accès aux performances artistiques à prix libre et créer du lien autour de spectacles, concerts... Inscriptions par SMS ou mail à la Fabrique. Avec le soutien de la MSA.

L'équipe jeune : une demi-journée par mois où se retrouvent les 11-17 ans du Revermont autour de jeux, d'activités, de projets collectifs. Animée par des animateurs formés. Gratuit. Inscriptions par SMS ou mail à la Fabrique.



Les soirées jeux : les vendredis soirs. Adultes seulement. Jeux à disposition, les participants peuvent amener les leurs. Gratuit. Groupe Whatsapp pour l'organisation ; pour s'inscrire, envoyer un SMS ou mail à la Fabrique.

Le bar ambulant : sur le panier du Suran (marché de Simandre) et d'autres lieux de rencontres du Revermont, la Fabrique propose un bar associatif pour abreuver avec des boissons fraîches et chaudes les passants qui souhaitent s'arrêter papoter.

Ponctuellement :

Événements, spectacles et autres peuvent avoir lieu (dont festival **Dimanches à la Fabrique**, l'été). Tout cela est communiqué sur notre newsletter et sur la page Facebook de la Fabrique. Pour s'inscrire à la newsletter, il suffit d'envoyer un SMS ou mail.

En continu :

Location de locaux de la Fabrique (salle de réunion, bureaux, jardins, grange...) pour un événement, du stockage, télétravailler, se réunir, ponctuellement ou régulièrement. Pour plus d'informations sur les modalités, tarifs et disponibilité des lieux : coworking.fabrique@gmail.com

Où est la Fabrique du Revermont et comment la contacter ?

594, route de Dhuys 01250 Simandre-sur-Suran

Par e-mail : fmrevermont@gmail.com - Par téléphone : 07 56 01 60 69

Sur Facebook: la page La Fabrique du Revermont

Sur Instagram: [fabrique.du.revermont](https://www.instagram.com/fabrique.du.revermont)



ADMR des Deux Vallées

L'ADMR est le premier réseau français associatif au service des personnes. Le rôle de l'ADMR : apporter des services à l'ensemble de la population de la naissance à la fin de vie pour un peu plus de confort, pour retrouver un équilibre familial, ou tout simplement pour continuer à vivre chez soi.

Notre réseau propose de nombreux services répartis en quatre marques :

Services et soins aux seniors :

aide et soins à domicile, transport accompagné (courses, rendez-vous médicaux...) livraison de repas, téléassistance FILIEN, action de prévention de la perte d'autonomie, sorties – loisirs, aide aux aidants...

Accompagnement du handicap :

accompagnement et aide à domicile, soins à domicile, garde à domicile de jour et de nuit, téléassistance FILIEN, aide aux aidants, sorties – loisirs, transport accompagné...

Enfance et parentalité : garde d'enfant à domicile, micro-crèches, soutien à la parentalité...

Entretien de la maison : entretien du lieu de vie, du linge...

Services aux territoires : développement de projets d'habitats, micro-crèches...

Pour financer toutes ces interventions et actions, l'ADMR des Deux Vallées bénéficie d'un partenariat privilégié avec le département de l'Ain pour le financement de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) et pour le parc automobile dédié aux salariés de terrain de l'association ADMR, débuté en 2023.

Elle perçoit également des subventions de certaines communes de son ressort territorial qui viennent alléger les charges de l'association et nous les en remercions.

Assemblée générale 2023	Heures d'interventions	Télé assistance	Livraison des repas
Activités du secteur des Deux Vallées	28 987	56	10413
Activités sur la commune de NIVIGNE ET SURAN	2 507	6	977



Temps de lecture



Carnaval

Devenez bénévole !

Vous avez le goût de l'entraide, le sens de l'accueil, des qualités d'organisation et d'animation ?

Vous souhaitez vous engager aux côtés de notre association ? N'hésitez pas à nous contacter !

Les activités de la Micro-crèche Vallées Mômes de Villereversure

Après une année de fonctionnement, la micro-crèche accueille 12 enfants de 2 mois et demi à 4 ans.

À ce jour, il reste quelques places en occasionnel. L'accueil occasionnel permet de libérer du temps pour les parents, et de sociabiliser l'enfant à l'accueil collectif. La micro-crèche propose chaque mois des activités à thèmes pour découvrir, par exemple, le goût, les couleurs, les sons..., les enfants peuvent profiter

de l'espace extérieur même par temps de pluie, la structure a acquis des équipements nécessaires. Elle organise également durant l'année une fête avec les parents autour d'un goûter.

N'hésitez pas à consulter

Claire CAYSSIALS : 04 58 63 05 60
vallesmomes@fedo1.admr.org

ADMR des Deux Vallées

Maison des Services - 95 place du Monument 01250 VILLEREVERSURE
Tél / Fax. : 04 74 51 86 77 - Mail : adeuxvallees@fedo1.admr.org

Cadre de secteur : Laetitia PERRODIN

Responsables de secteur : Véronique FOLLET TROSSET, Nathalie SIMONNET

Assistante administrative : Elisa MARGERAND



ACCOMPAGNEMENT
DU HANDICAP

ENTRETIEN
DE LA MAISON

SERVICES
ET SOINS
DES SENIORS

ENFANCE
ET
PARENTALITÉ

Nos jeunes s'engagent

Candice Théry, cadet de la gendarmerie

Candice Théry, âgée de 16 ans, en 2^e année de CAP agent de sécurité au lycée Carriat de Bourg-en-Bresse, fait partie des 24 Cadets de la gendarmerie de l'Ain, session 2024/2025.

Le groupement de gendarmerie de l'Ain et sa réserve citoyenne ont mis en place une formation intitulée "Cadets de la gendarmerie de l'Ain". Elle s'adresse aux jeunes de 15 à 17 ans qui souhaitent découvrir les métiers de la gendarmerie, mais aussi développer leur engagement citoyen.

Elle va suivre une formation citoyenne intensive, participer à des activités de découverte des métiers et visiter des sites emblématiques son engagement et sa détermination sont exemplaires.

Peut-être une future gendarme ?



Manoline Dhoomun-Binard rejoint le Service Local d'Incendie et de Secours

Manoline Dhoomun-Binard a intégré notre SLIS (Service Local d'Incendie et de Secours) en cours d'année. Nous remercions Manoline pour son engagement au sein de notre compagnie et pour sa disponibilité.

Sa formation initiale est terminée et elle est désormais opérationnelle.

Océane Renoud, ostéopathe animalier

Après cinq années de formation en ostéopathie animale, j'ai obtenu mon diplôme officiel d'ostéopathe animalier délivré par l'Ordre des Vétérinaires. Installée à mon compte, je réalise des séances d'ostéopathie à domicile, sur les chiens, chats, chevaux, nouveaux animaux de compagnie (NAC) et animaux de rente. L'ostéopathie est une pratique manuelle qui vise à restaurer l'équilibre et la mobilité du corps en travaillant sur les articulations, les muscles et les tissus. Chaque séance est adaptée aux besoins spécifiques de votre animal, que ce soit pour soulager des tensions, améliorer sa mobilité ou agir de façon préventive.

N'hésitez pas à me contacter pour tout renseignement ou prise de rendez-vous :

06 01 10 13 53

renoud.oceane@gmail.com



OCÉANE RENOUD

ostéopathe animalier

OA1759

Une nouvelle kinésithérapeute au Pôle Santé

Nous accueillons une nouvelle arrivante au sein du groupe Pôle Santé en ce début d'année 2025.

Nina BONAVENT vient compléter l'équipe de kinésithérapeutes, composée de Thomas Fisher et Luca Goujon. Elle commencera sa collaboration dès le lundi 6 janvier.



Etat civil 2024

Naissances

Arthur VUILLARD
Morgan LANDRY
Margot GAVAND
Saloua BARNICHI
Romane PERRET

le 23 décembre 2023
le 26 décembre 2023
le 25 mars
le 12 avril
le 4 octobre



Arthur Vuillard



Romane Perret



Margot Gavand

Mariages

Christophe DEUDON et Sandrine RIGAUD le 30 mars
Thierry KOLLEFRATH et Marion JAYR le 15 juin
Jean-Yves FRAPPE et Jocelyne POMMIER le 14 septembre
Stéphane PEROZ et Célia POMIES le 16 novembre



Sandrine Rigaud et Christophe Deudon



Thierry Kolllefrath et Marion Jayr



Stéphane Peroz et Célia Pomies

Décès

Annie BRISET Le 3 janvier
Mauricette THEVENIN née PRIN Le 26 janvier
Félix RUDE Le 27 mars
Estelle BON Le 14 avril
Jean Paul GALLION Le 18 avril
Marie VAZZOLER née GRASSET le 2 octobre
Jacques REYDELLET Le 11 octobre
Charles PRIN Le 23 novembre

Agenda

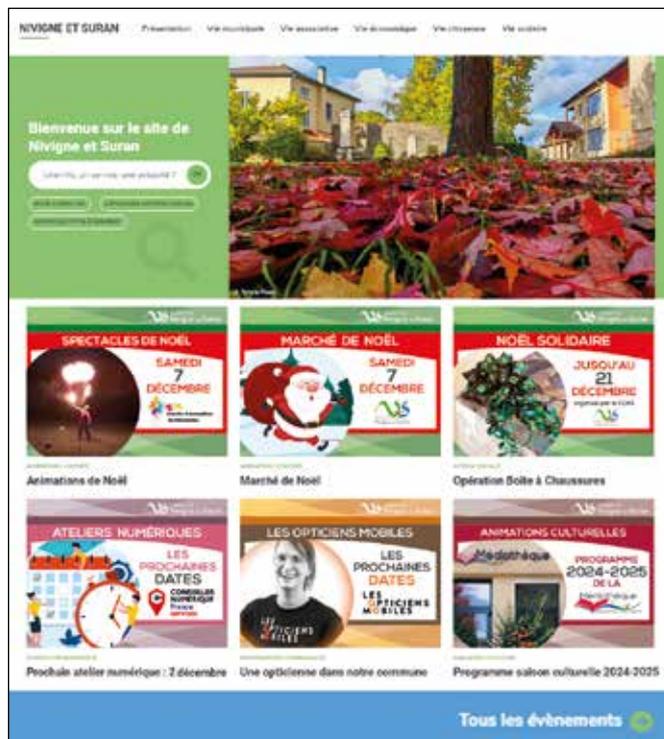
Les programmes des associations et organismes locaux sont indiqués dans leurs articles, p. 46 à 63.
Pour toutes les mises à jour et les autres événements tout au long de l'année, rendez-vous sur :

Le site internet de la commune :
www.nivigne-et-suran.fr

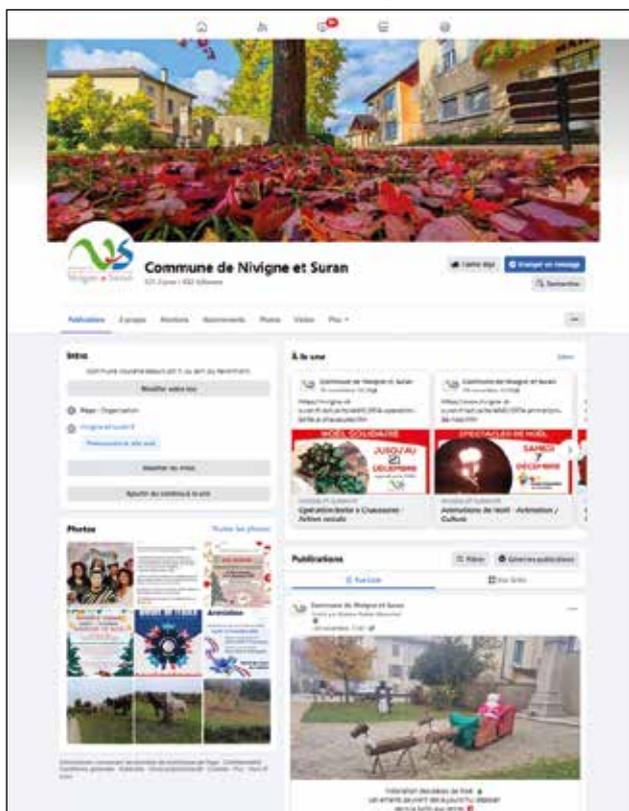
Dès la page d'accueil, les événements organisés par nos associations sont mis à jour automatiquement.

En cliquant sur "**Tous les événements**", en bas à droite, vous pouvez également retrouver toutes les animations aux alentours de la commune.

Enfin, en bas de la page d'accueil, vous pouvez sélectionner les événements par date :



Facebook :
www.facebook.com/nivigneetsuran



L'application Panneau Pocket :
Gratuite, pour votre smartphone ou tablette

Grâce à cette application, les habitants de la commune sont informés en temps réel : animations, événements, mais également **alertes** (coupures d'eau ou d'électricité, alertes météo, routes bloquées etc).

Une notification est envoyée sur votre appareil lorsqu'une nouvelle information est diffusée.



Infos utiles



Votre mairie

1 place de la Mairie
Chavannes
01250 Nivigne et Suran



Horaires d'ouverture :

Le lundi : de 08h30 à 11h30
Le mercredi : de 08h30 à 11h30
Le jeudi : 11h à 12h30 (permanence de M. le Maire)
Le jeudi : de 16h00 à 17h30
Le 1^{er} samedi de chaque mois : de 9h à 11h



Contacts

Téléphone : 04 74 51 70 52
Courriel : mairie@nivigne-et-suran.fr



Site internet

www.nivigne-et-suran.fr

Le site internet regroupe toutes les informations et les démarches en ligne de la mairie. Il a vocation à remplir sa mission de service public dématérialisé mais aussi à valoriser nos acteurs et favoriser le contact avec les administrés.



Médiathèque

Horaires d'ouverture :
Lundi, mercredi : de 16h à 18h
Samedi matin : de 10h à 12h
mediatheque@nivigne-et-suran.fr
Facebook : Médiathèque de Chavannes-sur-Suran



Atelier numérique

Animations thématiques par Ludivine Marengo.
Les lundis en semaine impaire, de 16h à 18h, à la salle des Orchidées.



Covoiturage

L'aire de covoiturage se situe sur le parking des locaux techniques de la commune.
Contact : covoit.nivigne@framalistes.org
Abonnez-vous à la liste de diffusion :
framalistes.org/sympa/subscribe/covoit.nivigne
ou covoit.nivigne@framalistes.org



Point Poste

Au bureau de tabac presse "Les Florales"

Horaires : Lundi 7h - 12h
Mardi au Samedi 7h - 12h et 15h - 19h
Dimanche et jours fériés de 7h à 12h30



Collecte des déchets

- **Semaines paires :**
déchets ménagers = bac gris
- **Semaines impaires :**
déchets recyclables = bac jaune

Veillez sortir vos poubelles le lundi soir et les rentrer le mardi après le ramassage.

Toutes les informations :

www.nivigne-et-suran.fr / rubrique Vie Citoyenne



Déchetterie communautaire de Simandre sur Suran

- **Horaires d'été : du 1^{er} juillet au 31 août**
Lundi, mercredi et samedi : 7h-13h
- **Horaires d'hiver : du 1^{er} septembre au 30 juin**
Lundi et mercredi : 14h-18h
Samedi : 8h-12h / 14h-18h



Secours

Numéro d'appel d'urgence européen : **112**
Pompiers : **18**
S.A.M.U : **15**
Gendarmerie : **17** Ceyzériat : **04 74 30 00 10**
Centre antipoison : **04 72 11 69 11**
CHU Fleyriat Bourg-en-Bresse : **04 74 45 46 47**



Transport "Rubis Plus"

Ce service dessert : **Bourg-en-Bresse** (Carré Amiot), **Ceyzériat** (Mairie) et **Villereversure** (Place de la mairie).

Deux points d'arrêt pour Nivigne et Suran :

- **Chavannes centre** (vers les locaux techniques)
- **Lasserra** (vers abribus)

Réservations obligatoires au 04 57 38 37 01

Site : www.rubis.grandbourg.fr

Tél : 04 74 45 05 06

Mail : info@rubis.grandbourg.fr